

REUNION PUBLIQUE
« Pêcheurs professionnels et usagers de la mer »
Fécamp
Le 4 juin 2013

Date : Le 4 juin 2013
Heure d'ouverture : 18h35-21h20
Lieu : Cinéma Grand Large – Place Bellet
Durée : 2 heures 45
Participants : 140 personnes

Réunion Publique animée par Dominique PLANCHON, Membre de la CPDP

Intervenants en tribune :

Pour la CPDP :

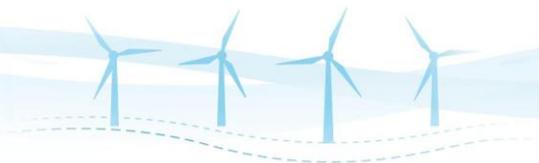
- ✓ Olivier GUÉRIN, Président
- ✓ Dominique PLANCHON, Membre
- ✓ Joëlle FODOR, Membre

Pour EDF EN :

- ✓ Pierre PEYSSON, WPD
- ✓ Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles
- ✓ Jean Philippe PAGOT, Directeur Environnement Maritime, EDF Energies Nouvelles

Intervenants :

- ✓ Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime de la zone Manche-Mer du Nord
- ✓ Yannick POURCHAUX, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie



Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Si vous le voulez bien, nous allons commencer, je vous invite à vous asseoir. La réunion sera animée par Dominique PLANCHON qui est à côté de moi. Le maître d'ouvrage présentera le projet. Nous aurons après une intervention de Monsieur CHEVALIER au nom de la Préfecture Maritime, et de Monsieur POURCHAUX, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie. Monsieur le Maire, vous nous accueillez à nouveau ici, je vous en remercie. Je vous laisse la parole.

Patrick JEANNE, Maire de Fécamp

Bonsoir à toutes et à tous. J'ai beaucoup de plaisir à accueillir de nouveau la Commission du débat public pour la deuxième fois. Vous êtes allés au Havre, à Saint-Jouin-Bruneval, Etretat, Saint-Pierre-en-Port, mais vous revenez ici à la source et nous nous en réjouissons. J'ai suivi en partie les débats. Je les ai trouvés très riches, très fructueux, constructifs et je tenais à saluer la qualité de la tenue de ces débats, j'ai trouvé qu'ils se mènent de manière sereine.

Alors ce soir, nous avons un débat sur la question centrale de la pêche, qui nous a beaucoup animés, nous, dans notre concertation locale. Effectivement, trouver le degré d'acceptabilité de ce projet vis à vis d'une profession qui souffre et on le sait. Les pêcheurs ont apporté à Fécamp beaucoup, ils ont contribué à la richesse et à la notoriété de la ville et du port, et ils tiennent une place majeure dans le cœur des Fécampoïses. Je crois qu'ils souhaitent être écoutés et entendus, et je crois que ce débat est placé dans cette dimension, de pouvoir dialoguer comme nous l'avons fait tout au long de l'avancée de ce projet, donc une réunion que je souhaite fructueuse et je crois que l'échange sera au rendez-vous. Dans tous les cas, bon débat une nouvelle fois, avant de vous retrouver dans quelques semaines encore une fois ici à Fécamp. Merci.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci Monsieur le Maire. Je vais prendre quelques minutes avant de vous donner la parole, tout au moins d'abord avant les présentations, pour vous rappeler les principes du débat public. Le débat public porte sur l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet, et il se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage.

Sous le contrôle de la Commission nationale, nous sommes, nous avons été nommés Commission particulière du débat public. Celle-ci est indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'a aucun lien ni avec le maître d'ouvrage, ni avec aucune autre partie prenante au projet et elle est neutre, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas position sur le projet. La Commission particulière est composée, celle-ci en particulier, de quatre membres sous l'autorité d'un Président. Le rôle de la CPDP est de permettre votre information sur le projet, de vous donner l'occasion de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part du maître d'ouvrage et aussi d'exprimer des avis, des critiques et des suggestions. Nous veillons au respect de 3 principes : la transparence (toute l'information est accessible, le maître d'ouvrage apporte une réponse à toutes les questions, et nous veillons à ce que ces réponses soient claires et précises), l'équivalence, le deuxième principe (la CPDP garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer, quel que soit son statut et sa représentativité),



l'argumentation (la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soient argumentées). Le rôle du maître d'ouvrage est bien sûr de vous présenter son projet à travers la rédaction d'un dossier et d'une synthèse, que vous pouvez vous procurer à l'entrée de la salle. Il présente, comme il va le faire ce soir, son projet et il répondra à vos questions. Ensuite, il prendra une décision quant aux principes et aux conditions de poursuite du projet.

Le débat se déroule depuis le 20 mars et il s'achèvera le 20 juillet. Il porte sur l'opportunité du projet. Nous avons défini des thématiques, qui ont fait l'objet des réunions précédentes et qui feront l'objet de la réunion suivante qui portera sur le raccordement. Et ce soir, vous le savez, vous êtes ici pour parler essentiellement, mais pas exclusivement, de la pêche et des usages professionnels de la mer.

L'expression de tous. Vous pouvez vous informer à travers les réunions publiques, mais aussi grâce au site internet et aux moyens de contributions écrites et de cahiers d'acteurs.

Donc les réunions publiques se sont déroulées, nous sommes à la sixième réunion publique, il y en aura encore deux, le 25 juin, qui portera sur le raccordement, et la réunion de clôture, le 10 juillet.

Après le débat, dans les deux mois qui suivront le débat, la CPDP rédigera un compte-rendu et le président de la Commission nationale du débat public rédigera un bilan. Au plus tard, trois mois après la publication de ces deux documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision quant à la suite qu'il entend donner à ce projet.

Quelques mots maintenant sur l'organisation de la discussion de ce soir. Le maître d'ouvrage va présenter son projet, et nous vous donnerons la parole pour des questions qui porteront exclusivement sur le projet et ses caractéristiques techniques, puisqu'ensuite je donnerai la parole au représentant de la préfecture Maritime. Et c'est après son intervention que le débat sera ouvert sur les problèmes qui nous occuperont plus particulièrement ce soir.

Je vous rappelle quelques règles pour que chacun puisse s'exprimer et que le débat ait lieu dans la sérénité. Les questions, une minute, pas plus long, pour que l'échange soit assez rapide. Et les interventions ensuite pourront, elles, occuper trois minutes. Vous aurez trois minutes pour les présenter. Voilà, nous vous demandons de respecter ces temps de parole.

Je donne la parole donc à Monsieur Pierre PEYSSON, qui va vous présenter le projet de parc éolien de Fécamp.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Bonjour à tous. Je vous prie de m'excuser pour ma voix, je suis un peu souffrant. Mon objectif, c'est de tenir les trois heures de ce débat. Je voudrais remercier Monsieur le Maire de nous accueillir à nouveau ici à Fécamp où nous avons eu l'habitude de jeter l'ancre depuis



plus de cinq ans, sur une thématique qu'on a beaucoup travaillée, qui est liée à la pêche professionnelle et aux usagers de la mer. L'objectif aujourd'hui ça va être de présenter le projet et le travail qu'on a réalisé sur cette thématique. Je suis accompagné de Damien LEVEQUE, qui est le Coordinateur du projet pour EDF Energies nouvelles, et Jean-Philippe PAGOT, qui est le Directeur de l'Environnement Maritime. Avant cette présentation, on a un film résumé du projet qui va durer 5 minutes et je vous retrouve juste après pour revenir sur la thématique qui nous concerne plus particulièrement aujourd'hui.

Projection de la vidéo de présentation du maître d'ouvrage.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Je ne casse pas l'installation. Donc, on va passer à peu près un quart d'heure pour présenter les différents *slides*, on va rappeler la proposition du maître d'ouvrage, rappeler les caractéristiques principales du projet, et venir rapidement sur la thématique qui nous concerne, la pêche, les autres usagers de la mer et la question de la sécurité Maritime.

Le maître d'ouvrage est composé de trois acteurs, EDF Energies nouvelles, DONG Energy et WPD, qui sont des énergéticiens. EDF Energies Nouvelles est la filiale d'EDF en charge des énergies renouvelables. DONG Energy est un énergéticien public danois, qui détient une énorme expérience dans l'éolien en mer puisqu'ils ont installé leurs premières éoliennes en 91. Et WPD est un producteur indépendant d'électricité, qui est présent sur le projet depuis 2007, date du début du développement.

Avec ce maître d'ouvrage, il y a différents fournisseurs, qui seront chargés de fournir les différentes composantes du parc. Un premier composant est naturellement l'éolienne et Alstom a été retenu pour fournir l'éolienne qui équipera le parc. Le projet qui est proposé au débat public, ici vous avez une photo d'un parc éolien en mer en Angleterre avec une petite centaine d'éoliennes, des éoliennes qui sont positionnées suivant des alignements. On y reviendra puisqu'une configuration identique a pu être retenue par le maître d'ouvrage sur l'implantation du parc pour Fécamp.

Le parc est situé à 13km des côtes, Fécamp et Yport étant les deux villes les plus proches. Il y a 83 éoliennes dans la zone, qui sont distantes de 1 km les unes des autres. On a 498 mégawatts qui seront produits, avec des distances, des alignements spécifiques qui ont été travaillés. Notamment, un alignement spécifique que vous voyez en vert qui correspond à un alignement travaillé avec les pêcheurs professionnels et le Comité régional des pêches, et un alignement en bleu qui correspond à un alignement pour limiter l'impact visuel depuis la côte et notamment depuis Etretat.

L'éolienne Haliade 150 développe une puissance de 6 mégawatts. La production estimée, sur ce parc là, compte tenu des conditions de vent et des caractéristiques de l'éolienne qui sont de 1800 gigawatts/heure, ce qui correspond à un petit peu moins de 800 000 habitants au niveau de la consommation domestique. Et si on parle usages spécifiques, c'est la



consommation domestique, en enlevant le chauffage et la cuisson par exemple, on est à plus d'un million cinq.

Et le parc va fonctionner, une éolienne en mer fonctionne à peu près à 90% du temps, compte tenu des conditions « éolien en mer » où il y a plus de vent en fait qu'à terre.

Caractéristique du projet, on a différents composants. Des éoliennes qui sont positionnées sur des fondations. Ici vous avez des fondations gravitaires, c'est-à-dire qu'elles sont juste posées sur le sol. Lorsqu'il y a suffisamment de vent, c'est-à-dire à partir environ de 10 km/h, l'éolienne commence à produire, va fournir de l'électricité, qui va être acheminée sur des câbles, qui vont converger au sein d'un poste électrique en mer. Et c'est à partir de ce poste-là en fait que le courant est monté en tension et revient à la côte sous la maîtrise d'ouvrage de Réseau de Transport d'Electricité, RTE. Pour construire tous ces composants-là, raccordement y compris, ce sont deux milliards d'euros et pour le maintenir en fonctionnement, ce sont 60 millions d'euros annuels.

Ce projet c'est aussi de l'emploi, à différents niveaux, au niveau national, régional et local. National avec Altsom, qui implante quatre usines sur le territoire national, deux à Cherbourg, deux à Saint-Nazaire, pour fabriquer l'ensemble des composants principaux qui sont autour d'une éolienne, les pales, les mâts, la nacelle et la génératrice. Ces éléments-là vont arriver au Havre pour être assemblés. Il y aura également la fabrication des fondations, ce sont 800 emplois le temps du chantier au Havre. Et puis au niveau local, Fécamp, le port de Fécamp a été retenu pour être la base d'exploitation et de maintenance, qui va durer pendant 25 ans et qui va générer et mobiliser une centaine d'emplois.

Sur la thématique qui nous concerne aujourd'hui, la pêche, et bien on l'a prise en compte dès le début du projet. Ici vous avez une photo par exemple d'un voyage qu'on a organisé en avril 2010 en Angleterre où on a pêché avec des navires anglais. On s'est rapproché de nos homologues anglais. Dans les parcs et à proximité, on a remonté des chaluts donc ça c'est un extrait de ce voyage.

Avant de revenir sur le travail qu'on a réalisé avec la pêche, juste une carte qui montre que la Manche est un espace extrêmement contraint. Et ça, on l'avait identifié très rapidement, dès 2008 où on a recensé en fait des zones qui avaient en fait déjà été définies, qui sont des zones d'exclusion pour développer des projets d'éoliens en mer, qui sont les chenaux d'arrivée des ports, qui sont les différents radars le long de la côte qui surveillent les usages en mer. Donc, on a des périmètres de protection autour de ces radars, on a des zones également d'usage militaire, on a des zones qui servent pour les concessions de granulats marins. Et donc, il y a beaucoup de contraintes. Et on en a déduit des zones où techniquement, on pouvait s'implanter pour développer des projets éoliens en mer. Je dis bien techniquement, parce que naturellement au sein de ces zones-là, il y a d'autres usages qui dans un premier temps n'ont pas été pris en compte. Et c'est pour cette raison que dès début 2008, dès l'origine du projet, on a créé avec les élus de Fécamp un comité local de concertation et on s'est rapproché des pêcheurs professionnels via les différents comités, le Comité local de Fécamp et le Comité régional de Haute Normandie, pour étudier l'opportunité de développer un projet éolien en mer au large des côtes de Seine Maritime. Ce comité de concertation a permis en fait de confronter les avis, et il y a eu beaucoup de



confrontation entre les élus, des pêcheurs professionnels, des associations, les chambres consulaires. Voir finalement qu'elles étaient les opportunités de travailler sur un tel projet. Il y a eu des enjeux spécifiques qui ont été identifiés et naturellement l'enjeu de la pêche a été défini comme un enjeu principal. Un groupe de travail a été créé sur cette thématique-là, on a travaillé avec les pêcheurs fécampois durant tout l'été 2008. Et puis le résultat de ce travail avec les fileyeurs, les chalutiers, les coquilleurs, est remonté au Comité local et au Comité régional pour avoir une position partagée au niveau régional sur le travail avec la pêche. Et on a abouti donc, parmi toute la zone verte, sur une zone de moindre contrainte qui fait 88 km², qui est située donc à 11,5 km des côtes. Tout à l'heure je vous parlais de 13 km, c'est la première éolienne. La zone en fait qui a été concertée était un petit peu plus proche, voilà donc, dans le domaine public Maritime, entre 6 et 12 milles nautiques.

Il y a eu différentes étapes ; ici vous avez un calendrier qui montre les principales étapes de travail avec la pêche. Une concertation continue déjà avec les comités des pêches, et puis deux étapes principales qui ont été, dans un premier temps,... on peut faire en fait tous les efforts qu'on peut pour développer un projet qui respecte la pêche, si on se trompe de zone déjà c'est compliqué. Donc le premier travail, ça a été d'identifier une zone où les usages de pêche étaient moins fréquents. Et on a abouti sur cette zone à l'été 2008 et on a continué à travailler pour définir au sein de cette zone quels étaient les aménagements à prendre en compte pour limiter les impacts sur la pêche professionnelle.

Et cette configuration a pu être définie en avril 2011. Ensuite est venu l'appel d'offre, on a été sélectionné et aujourd'hui on est en train de mettre en place les différents engagements qu'on a pris avec le Comité régional des pêches, je pense aux campagnes halieutiques par exemple.

Le choix de l'éolienne il a évidemment été important, puisque le choix que l'on a fait de travailler avec Alstom qui développe une machine de grande puissance, ça permet de limiter le nombre d'éoliennes sur la zone pour la même puissance développée. Ça c'était une demande rapidement identifiée par les pêcheurs professionnels. Ça permet aussi de limiter l'emprise puisque dans la zone du projet, on n'a pas occupé 100% de la zone, on l'a réduite de 25%.

Et puis aussi avec de grandes éoliennes, le rotor est plus important. En fait, plus le rotor est important, plus la distance entre deux éoliennes doit être importante. Et ça c'était également important pour faciliter la pratique de la pêche si jamais elle est autorisée.

Sur l'implantation des éoliennes, vous avez trois propositions qui ont été soumises au Comité régional des pêches et au Comité local de concertation. Une proposition qui était pour nous la plus économique, la plus proche des côtes, là où il y a un peu moins de fond, une proposition qui était la plus éloignée, c'est-à-dire qu'on a enlevé la partie Sud de la zone et puis une proposition avec un couloir de navigation dite « navigation au milieu ». Et naturellement, bon je pense que le code couleur parle de lui-même, c'est la proposition B qui a été choisie, qui a été présentée au Comité régional des pêches et donc validée à cette occasion.

Après avoir positionné les éoliennes, figé l'emplacement des éoliennes, on a travaillé aussi sur les câbles. Et c'est peut-être plus ça qui est réellement important. Vous avez une



configuration d'aménagement de câbles dite classique dans l'éolien *off-shore*, c'est-à-dire on va au plus économique, on vient relier les éoliennes au plus court. Donc ça fait une sorte de toile d'araignée ici. Et la configuration que l'on a retenue, qui est naturellement beaucoup plus chère que la configuration la plus économique, c'est celle qui vise à raccorder les éoliennes qui sont dans le sens du courant – donc on voit ici la carte, les couleurs ce sont des relevés bathymétriques, le rouge c'est quand ce n'est pas très profond, on est à peu près à 24 m et puis le bleu on monte jusqu'à 36 m, on descend jusqu'à 36 m plutôt de profondeur.

Tous les engagements qui ont été pris vis-à-vis de la pêche professionnelle ont pu être matérialisés dans une charte de collaboration puisque l'objectif il n'était pas uniquement de travailler sur le court terme, c'était de s'engager sur du long terme, sur des études que l'on va faire aujourd'hui mais que l'on va continuer après, pendant la construction mais même pendant les 25 ans d'exploitation du projet. Donc il y a des engagements qui ont été pris avec les pêcheurs pour poursuivre le travail collaboratif qui a été engagé sur différents sujets, je pense au suivi halieutique par exemple, j'en parlerai tout à l'heure, les études socio-économiques pour évaluer les impacts du projet sur toute la filière pêche, et puis déterminer, en fonction des impacts, les mesures compensatoires et les bonnes mesures compensatoires qu'il faudra mettre en place.

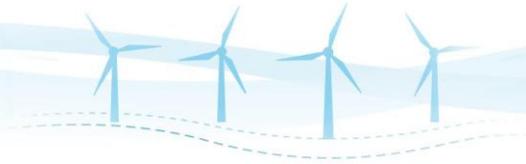
L'étude socio-économique. C'est une association normande qui nous accompagne, pour l'étude du littoral normand. On travaille également avec les Comités des pêches sur ces questions-là. L'objectif en fait c'est de caractériser la ressource sur la zone de projet, enfin pas uniquement sur la zone de projet mais l'emplacement des éoliennes mais aussi au-delà du projet. Et puis d'évaluer, au fur et à mesure, les effets du projet sur cette ressource.

Donc naturellement ce suivi, il est en train d'être mis en place aujourd'hui, et il va durer durant toute la vie du projet.

Les engins ont été choisis avec le Comité régional des pêches, on a discuté aussi avec l'IFREMER sur cette thématique-là, et puis on utilise les navires des pêcheurs professionnels. La première campagne doit démarrer dans les jours qui viennent.

Sur l'étude socio-économique, sur toute la filière pêche, c'est extrêmement important. En amont au niveau portuaire et en aval, le RICEP, le Réseau d'Information et de Conseil en Economie des Pêches, nous accompagne sur cette thématique-là. On aura les premiers résultats d'ici la fin de l'année et puis sur la base de différents scénarios puisque naturellement le résultat de cette étude-là est très dépendant des usages qui seront autorisés ou pas autorisés, au sein et à proximité du parc. Donc il y a différents scénarios qui sont étudiés aujourd'hui et en fonction des scénarios, et bien on aura des résultats différents. En fonction des résultats, des mesures compensatoires seront mises en place. On en a déjà discuté avec le Comité régional des pêches, il y a différentes mesures qui sont envisageables. Aujourd'hui rien n'est figé, vous avez quelques exemples ici, je ne vais pas les passer toutes en revue mais elles viendront se mettre en place au fur et à mesure que les premiers résultats seront définis et partagés.

Pour les autres usagers de la mer, on a aussi discuté dès 2008 avec des associations locales. Et aujourd'hui on a l'Etat qui a créé un Comité de concertation et de suivi des activités Maritimes, à l'issue de l'appel d'offre, qui est sous l'autorité du Préfet Maritime et du Préfet



de Haute Normandie. Il y a plus de 100 entités régionales qui sont représentées. Il y a différents groupes de travail thématiques qui ont été constitués, il y en a 7. Et en fait sur les 7, il y en a 2 qui sont dédiés pour les usagers de la mer, avec notamment les plaisanciers, les pêcheurs, la Fédération française de voile, de plongée, et quelques associations locales.

Pour ce qui est des usages au sein du parc, il y a différentes choses en fait. C'est un long processus, qu'on a déjà initié dès 2007 puisqu'on a défini des mesures de conception qui permettent de limiter l'impact sur la pêche et de permettre, si elle est autorisée, sa pratique dans les meilleures conditions. C'est par exemple, des alignements d'éoliennes, ce sont des câbles dans le sens du courant, c'est la limitation du nombre d'éoliennes, etc.

Aujourd'hui on est en train de travailler sur des mesures de réduction et de compensation. C'est-à-dire qu'on analyse les différents scénarios d'usage et en fonction des résultats, il y a des risques qui sont associés, et en fonction des résultats de ces risques, il y a des mesures de sécurité Maritime additionnelles qui sont mises en place. Et ensuite des commissions nautiques seront mises en place, donneront des avis sur les usages qui sont autorisés au sein et à proximité du parc et une proposition aussi sur les mesures en matière de sécurité Maritime. Et enfin, le Préfet Maritime décidera des activités qui sont autorisées et leurs modalités.

Donc la décision des usages elle n'est pas du ressort du maître d'ouvrage mais on travaille au niveau du projet pour faire en sorte que s'ils sont autorisés, ces usages se passent de la meilleure façon possible.

Sur la sécurité Maritime, vous avez une carte qui montre ici l'état du trafic Maritime en Manche Est, avec en bleu une faible densité et en rouge une densité plus importante. Donc on voit bien le rail de navigation entre la France et l'Angleterre, les sorties des ports notamment au niveau du Havre, et la zone de projet qui est déjà très à l'écart du trafic Maritime actuel. Une méthodologie spécifique sera mise en place, sur la base de modélisation de retour d'expériences. On va identifier les différents risques, on va quantifier ces risques en termes de probabilités, de conséquences. Des mesures pour réduire ces risques seront mises en place. On va remonter ensuite au niveau supérieur pour refaire mouliner les choses et puis on aura *in fine*, un résultat sur la gestion des risques résiduels et la mise en place de plans d'intervention et d'urgence spécifiques pour gérer ces risques résiduels. On travaille étroitement avec la Préfecture Maritime sur ces études-là, pour que la sécurité Maritime soit assurée et soit même peut-être plus importante avec le parc qu'avant.

Quelques retours d'expérience qui sont intéressants sur les effets des éoliennes en mer sur les dispositifs de systèmes de communication. Vous avez ici un résumé d'une étude qui a été menée en Angleterre, par le MCA et QinetiQ qui se sont associés et qui ont fait des tests en réel, puisque avant les tests étaient uniquement des simulations, on n'était pas allé sur le terrain. Donc là, ce sont des tests en réel dans les parcs pour voir finalement quels sont les effets sur les différents dispositifs que tous les marins utilisent. Et en fait, vous avez le schéma à droite qui montre qu'il y a un technicien qui a été déposé par le bateau *Lady of Hilbre* sur l'éolienne numéro 28, sur sa face Nord, et un autre bateau qui est au Sud, qui lui parcourait le parc d'Est en Ouest et dont l'objectif était de voir si il arrivait à communiquer



avec ce technicien qui était positionné sur la plateforme. Et donc les résultats, c'est qu'au niveau VHF il n'y a pas du tout d'effet du parc sur les communications, à une limite qui est celle du radiogoniomètre pour le bateau. C'est-à-dire que le bateau lui va émettre un signal pour communiquer avec le technicien et en fait s'il est trop proche d'une éolienne, c'est à 50 m près, il y a une interférence qui empêche la discussion. Sur les autres systèmes de communication ou de navigation, GPS par exemple, il n'y a pas d'effet qui ont été démontrés par ces études *in situ*.

Donc la démarche sur la sécurité Maritime, elle est sous le couvert de la Préfecture Maritime. On mène des études en collaboration avec la Préfecture Maritime. Ces études seront soumises, des mesures seront prises, elles seront prises par le Préfet Maritime en ce qui concerne le balisage, le dispositif de surveillance également. Et les activités qui seront autorisées au sein et à proximité du parc seront également décidées par le Préfet Maritime sur base d'un avis des Commissions nautiques, qu'elles soient Grande commission nautique ou Commission nautique locale.

Voilà, j'ai passé en revue différents éléments que je voulais vous présenter. Et on est à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci.

Dominique PLANCHON, CPDP

Avant de donner la parole au représentant de la préfecture Maritime, y aurait-il des questions qui porteraient sur les caractéristiques du projet, pas encore sur la thématique de ce soir, puisque je pense qu'il conviendra de donner la parole pour ces questions après l'intervention de la Préfecture Maritime.

Oui, je vous en prie Monsieur. Alors je rappelle les règles, vous attendez un micro, vous vous présentez, vous donnez votre qualité si vous en avez une, tout le monde en a, et vous avez une minute pour poser votre question.

Jean-Luc LAPEL

Je me présente, Jean-Luc LAPEL, ancien mécanicien sur l'Abeille-Flandre et l'Abeille-Languedoc, les remorqueurs de zone de sauvetage. Juste une petite remarque au niveau de la sécurité en mer, vous en avez parlé certes, mais quelque chose m'interpelle quand même. C'est que même si le rail montant pour les ports du Nord est assez éloigné du parc éolien, j'ai juste pour illustrer le propos, vous interpellez sur le sauvetage du Tanio qui a eu lieu en 1980¹ et qui était sur le rail descendant et qu'on a récupéré à un demi-mille des Roches Douvres, c'est-à-dire qu'il dérivait à 4 nœuds. La distance entre les rails descendants et les Roches Douvres est beaucoup plus importante que le rail montant et le parc éolien de Fécamp. Donc ça, ça m'interpelle, sachant que le remorqueur le plus proche c'est l'Abeille-Liberté à Cherbourg, et l'autre remorqueur, c'est l'Abeille-Languedoc à Calais. Donc je crois que c'est très important parce qu'un bateau comme le Jules Verne qui a été inauguré par le

¹ Le naufrage est survenu en 1980 et non en 1984 comme indiqué par l'intervenant (source Wikipédia)



président de la République aujourd'hui, et bien, quand il va rentrer dans un champ éolien, je pense que là, ça va faire des dégâts. Je vous remercie.

Dominique PLANCHON, CPDP

Le maître d'ouvrage peut répondre bien que ça fasse partie des questions dont j'aurais aimé qu'elles interviennent après l'intervention de ... Mais le maître d'ouvrage va vous répondre.

Jean Philippe PAGOT, EDF Energies Nouvelles

Juste un tout petit complément sur la méthodologie des études qui vont nous permettre de répondre aussi à ces questionnements-là. On a dit qu'on faisait une étude de risque, qui nous donne un état initial du risque, avant et avec le projet. On y apporte des éléments de compensation ou de réduction de ce risque s'il est identifié. Et je crois que finalement le principal par rapport à ce que vous évoquiez, que l'on peut appeler du risque exceptionnel malgré tout, en tout cas, des scénarios critiques pour quelqu'un comme vous qui a fait du remorquage en haute mer comme ça, c'est que l'on puisse l'anticiper, qu'on puisse mettre en place toutes les procédures nécessaires. Donc avec nos partenaires qui ont travaillé sur la sécurité Maritime, dans la démarche méthodologique qui vous a été présentée, il y a eu un micro oubli mais c'est aussi un élément pour les marins que nous sommes vraiment importants, c'est de pouvoir regarder ce qui n'arrivera jamais. C'est bien connu en mer, ça n'arrivera jamais donc il faut le prévoir. Et à ce titre-là on fera des propositions de scénarios critiques, site par site, en fonction des thématiques les plus concernées par ces scénarios critiques, ça peut être sur la pêche, ça peut être sur le transport Maritime comme vous l'évoquez. Et j'espère qu'on pourra apporter toutes les réponses nécessaires pour pouvoir en tous cas préparer ce type d'évènements que personne ne souhaite. Mais soulevant des vents dominants, on connaît bien ça sur les côtes françaises.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. Y aurait-il des questions qui porteraient sur le projet. Monsieur ? Plus que sur les usages de la mer ? Je vous en prie, vous avez la parole.

Christian GAUTHIER

Christian GAUTHIER, Conseiller Régional. Alors c'est une question qui est relativement simple ; vous avez dit que l'ensemble du parc éolien couvrirait les besoins domestiques de 770 000 foyers. Présenté comme ça, c'est vrai que ça c'est assez séduisant puisque rapporté à la population totale de la Seine Maritime voir de la Haute Normandie, ça couvre, vous l'avez dit, plus de la moitié des besoins. Mais quel est le chiffre que ça représente par rapport à la consommation totale d'électricité, c'est-à-dire y compris la consommation d'origine industrielle.



Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Elle est de l'ordre d'un peu plus de 10 %, au niveau total, pour toute la Haute Normandie. On se base pour ça sur les données de RTE en fait, sur les bilans prévisionnels qui sont fournis et donc qui détaillent, toutes consommations confondues, industrielles comprises, et puis on a un zoom particulier sur les usages domestiques, et j'ai cité aussi la consommation spécifique qui elle est plus du double de la consommation domestique. Donc c'est un peu plus de 10 % au niveau régional, tous usages confondus.

Dominique PLANCHON, CPDP

Il y a-t-il d'autres questions sur le projet lui-même, sur les caractéristiques ? Oui Monsieur.

Pascal HAUDIERNE

Pascal HAUDIERNE, Artisan Pêcheur. Il était prévu lors des premières réunions qu'il ne devait pas avoir d'éolienne à moins de 0,5 mile. Et je crois que les éoliennes qui sont les plus proches de Fécamp, il me semble qu'il y en a deux. Voilà, et j'ai une autre question aussi, c'est pour l'acheminement des câbles, ça va passer où ? Et je crois que quand il y a du courant, il y a des champs magnétiques. Est-ce qu'il y a une méthode pour limiter ça.

Dominique PLANCHON, CPDP

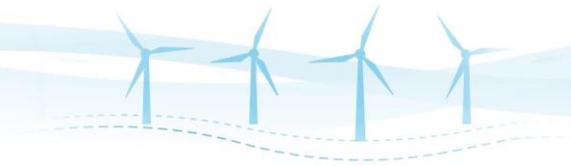
Alors, je vais donner la parole au maître d'ouvrage pour vous répondre mais je vous rappelle, enfin vous indique, qu'il y aura le 25 juin une réunion thématique qui portera plus précisément sur le raccordement, en la présence de RTE qui sera peut-être plus à même de vous répondre sur la dernière partie de votre question. Mais sur la distance ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Oui, sur la distance à la côte. En fait elle est de 0,5 mile, c'est ça que vous citez ? Ah ! par rapport aux épaves, pas par rapport à la côte ? Alors il n'y a pas d'épave dans la zone. Par rapport aux épaves, je n'ai pas le chiffre en tête, on est à 7 miles de la côte, mais aucune épave n'a été détectée, il y a une épave au Sud de la zone, qui a été détectée par sonar, ce doit être la plus proche que l'on ait dû voir, enfin la plus proche du parc qu'on ait dû voir, mais il n'y a pas du tout d'épave dans la zone.

Pascal HAUDIERNE

Intervention hors micro



Olivier GUERIN, CPDP

Pardon, vous parlez avec le micro.

Dominique PLANCHON, CPDP

Le micro s'il vous plaît.

Pascal HAUDIERNE

La base de votre triangle... je pense qu'il y a moins de 0,5 mile entre les premières éoliennes et les deux épaves qui sont présentes.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Il faudrait que l'on regarde sur les cartes marines effectivement, les épaves. En première approche comme ça je ne vais pas être catégorique mais je ne pense pas. Mais il faut que l'on regarde sur les cartes sonars qui ont été émises et puis l'implantation finale des éoliennes. Parce que la zone en fait, entre la zone qui a été définie et l'implantation des éoliennes, les éoliennes sont un peu plus éloignées. Donc c'était peut-être le cas pour la zone, pour les éoliennes on est un peu plus loin. Là je vous ai présenté uniquement la zone d'implantation des éoliennes.

Olivier GUERIN, CPDP

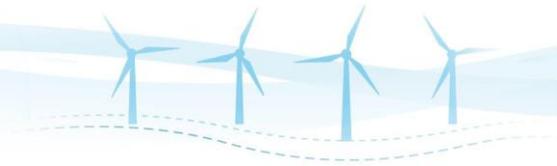
C'est une question un peu technique, je vous propose qu'on y réponde sur le site internet pour indiquer précisément après recherches où se situent exactement ces épaves par rapport au parc éolien projeté.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui, sur le projet Monsieur, sur les caractéristiques ou les usages de la mer, parce que ... D'accord.

François LEGALL

Oui bonjour, Monsieur LEGALL, écoutez, je suis Pêcheur Plaisancier, j'étais Ingénieur en mécanique auparavant. Je me pose la question de savoir si finalement les fondations gravitaires ne pourraient pas devenir elles-mêmes des récifs artificiels ? C'est-à-dire qu'en travaillant sur des facteurs de forme des embases, on pourrait en fait, faire devenir finalement ce parc éolien une grande zone de reproduction de poissons. Voilà.



Dominique PLANCHON, CPDP

Oui. Le maître d'ouvrage va vous répondre.

Jean Philippe PAGOT, EDF Energies Nouvelles

Alors, sur l'effet réserve et récifal des fondations gravitaires, c'est un effet avéré aujourd'hui, vous avez raison, compte tenu des grandes surfaces malgré tout que cela représente à la colonisation marine, on aura cet effet évoqué. Simplement ça reste des objets relativement « lisses », qui ne sont pas définitivement adaptés à ce que l'on appelle l'effet récifal tel qu'on le recherche dans la production halieutique. Mais néanmoins on travaille aussi là avec les pêcheurs et les élus locaux pour essayer de valoriser la présence du parc, si tant est que ce soit un objet abouti au sens de la concertation, encore un fois le récif n'est pas là pour faire de la compensation environnementale pure mais pour avoir un objet halieutique donc une forme d'exploitation commerciale des espèces qui pourraient y venir. Et on regarde la faisabilité des récifs artificiels complémentaires aux fondations qui ont elles-mêmes en seront. Mais pour avoir un vrai effet récifal au sens halieutique production commerciale, il faut qu'on démultiplie ces objets, on a des machines aujourd'hui qui sont distantes d'un kilomètre entre elles, ce qui est un petit peu limitatif en termes de ce qu'on appelle le couloir biologique. Et donc pour pouvoir optimiser cet effet-là, il faudrait qu'on le complète par de nouveaux objets qui seraient vraiment des récifs et c'est ce qu'on étudie aujourd'hui avec des retours très récents sur le suivi des récifs pilotes qui avaient été posés entre Fécamp et Etretat il y a quelques années.

Intervention hors micro

Olivier GUERIN, CPDP

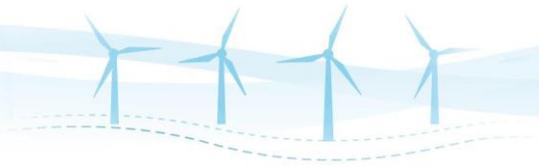
Je vous rappelle que vous n'êtes pas entendu si vous n'avez pas de micro. Donc attendez le micro pour parler s'il vous plait.

François LEGALL

Oui en fait ces récifs pourraient servir de protection aux fondations, en étant disposés autour. Ou il pourrait y avoir des protubérances, qui leur donneraient plus de stabilité, enfin j'essaie de...

Jean Philippe PAGOT, EDF Energies Nouvelles

Alors, il y a eu des travaux développés autour de ce qu'on appelle l'encorbellement de ces structures sous-marines, c'est-à-dire de leur donner un peu plus de relief pour cet effet



récifal. Maintenant d'utiliser les récifs eux-mêmes, qu'on viendrait déposer sur la zone comme des protections quelconque, je crois que là on est à l'équilibre technique du sujet, c'est-à-dire qu'on crée de l'enfouissement, on crée de la protection au titre des courants, donc pour le coup, d'un point de vue purement technique, la protection elle sera assurée par la fondation elle-même et les quelques éléments de protection anti-fouillement qu'il pourrait y avoir autour, mais qu'en soit l'objet récif n'est pas une réponse technique à la protection des éoliennes.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui, Monsieur là-haut. Et puis après je donnerai la parole au représentant de la Préfecture Maritime.

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches

Oui bonjour, Monsieur POURCHAUX, Président du Comité Régional des Pêches. C'était pour répondre un petit peu à Monsieur HAUDIERNE à ce sujet, parce qu'il n'est pas souvent présent dans nos structures. Comme Monsieur PEYSSON l'a présenté, oui la zone est bien à moins de 0,5, mais les éoliennes ne sont pas, sont à une distance supérieure à 0,5 mile. Ça a été des négociations qu'on a eu avec WPD à l'époque et ça a bien été pris en compte, la parole des pêcheurs a bien été pris en compte à ce niveau-là.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci de cette précision, je donne la parole donc à Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime de la zone Manche-Mer du Nord.

Jean-Michel CHEVALIER, Préfecture Maritime Manche-Mer du Nord

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Alors, j'ai un peu peur que beaucoup de choses aient déjà été dites par le porteur de projet. Je suis Jean-Michel CHEVALIER, effectivement je suis Adjoint du Préfet Maritime. Je vais essayer d'être bref, concis et vous présenter trois éléments : vous rappeler brièvement qui est cette autorité administrative le Préfet Maritime, deuxièmement quels sont, pour le Préfet Maritime, les enjeux de sécurité Maritime de l'implantation d'éoliennes *off-shore*, donc en mer, et puis troisième élément, comment nous envisageons, au niveau de la Préfecture Maritime l'identification des usagers et l'équilibre entre les différents usages, les usages historiques et les usages émergents. Tout ceci, sous l'enveloppe « Sécurité Maritime ».

Alors, le Préfet Maritime, c'est un Officier Général de Marine – alors il faut que je vois comment ça fonctionne – c'est un Officier Général de Marine. Je représente donc le Vice Amiral d'Escale Bruno NIELLY. Et comme vous le voyez sur ce transparent, cette autorité administrative, cet Officier Général qui est un marin, un marin de la Marine Nationale, a trois



chapeaux ou trois casquettes. Il a une première casquette de chef de guerre, de contrôleur opérationnel militaire et il relève du chef d'état major des armées. Donc cet aspect-là ne nous regarde pas vraiment aujourd'hui, pas complètement en tout cas. Une seconde casquette, où il est une autorité organique et territoriale, il assure le soutien des forces armées, il relève du chef d'état major de la marine. Donc vous voyez sur ces deux casquettes, c'est l'autorité militaire qui ne nous concerne pas vraiment. En revanche, sur son troisième chapeau, puisque là il s'agit d'un chapeau, il est aussi Général de marine, Préfet de la mer, donc autorité administrative civile, et il a des fonctions interministérielles puisqu'il relève du Premier Ministre. Et à ce titre, il est le représentant du gouvernement et de chacun des ministres Et il a à ce titre un certain nombre de prérogatives et de pouvoirs en mer, à partir de l'eau à l'instant considéré, compte tenu de la marée. C'est ce que nous appelons « l'action de l'Etat en mer ».

Alors les attributions du Préfet Maritime, et bien, comme je vous disais, le Préfet Maritime est une autorité administrative qui a une vocation interministérielle, qui représente chacun des ministres du gouvernement, et donc il n'a pas de service sous ses ordres, et il a simplement des services qu'il coordonne ou des administrations qui disposent de vecteurs aériens, de vecteurs nautiques, et de structures à terre capables d'assurer une surveillance de l'espace marin. Donc il dispose d'un pouvoir de coordination et d'animation des administrations de l'Etat qui agissent en mer. Donc c'est bien un pouvoir de coordination, ce n'est pas un pouvoir hiérarchique. En revanche le Préfet Maritime dispose d'un pouvoir de police administrative générale, et donc il peut agir et réglementer, dans différents champs, différents spectres. Alors, j'ai surligné en bleu un aspect qui nous concerne aujourd'hui sur l'implantation d'un parc éolien *off-shore*, il s'agit effectivement de la responsabilité du Préfet Maritime, au regard de la sauvegarde des personnes et des biens. Il s'agit du sauvetage Maritime, du sauvetage des personnes en difficulté en mer et des biens susceptibles de se trouver en difficulté. Monsieur, qui est officier mécanicien je crois, évoquait le cas du Tanio où là nous avons des personnes en difficulté en mer et un bien qui menaçait effectivement de s'échouer. Donc ça, c'est une compétence, une responsabilité du Préfet Maritime. Le Préfet Maritime est également renforcé depuis 2004, responsable de la protection de l'environnement marin. Et puis un point qui nous intéresse aussi à la marge sur les champs éoliens, parce que le Préfet Maritime est soucieux de l'équilibre des usagers en mer, il est également responsable – comme à terre le Préfet de département – du maintien de l'ordre ou du rétablissement de l'ordre public en mer. Il assure la tranquillité des citoyens en mer, des différents usagers. Donc ça c'est son souci également, c'est d'assurer un juste équilibre des différents usages de la mer.

Après il y a deux missions qui nous concernent moins, même si effectivement dans le cadre d'un champ éolien, on pourrait imaginer que les structures porteuses d'éoliennes puissent faire l'objet d'activités illicites, de réceptacles de stupéfiants, de trafics de toutes natures, puisque des structures éoliennes en mer seraient en quelque sorte une île artificielle et donc seraient des lieux où pourraient se cacher soit des personnes, soit des objets illicites ou pratiquant des activités illicites.

Alors, la zone de responsabilité du Préfet Maritime, rapidement. Vous voyez que là où, à



terre, il y a des départements avec des circonscriptions administratives départementales que vous connaissez, des Préfets de région ou des Préfets de zone de défense, le Préfet Maritime il y en a trois en métropole, et pour celui que je représente, le Vice Amiral d'Escale Bruno NIELLY, et bien c'est un terrain de jeux qui va de la baie du Mont Saint Michel jusqu'à la frontière franco-belge. Et comme l'évoquait le porteur de projet, c'est un espace maritime relativement restreint, contraint et ce que nous appelons en langage maritime des eaux resserrées.

Alors venons en effectivement à la zone. C'est la même carte, nous avons finalement les mêmes sources. Les contrastes sont présentés un peu différemment. Vous le voyez, les parties très bleutées sont des espaces marins qui sont relativement peu fréquentés en termes de circulation maritime, les espaces colorés en rouge sont ceux qui sont très denses en termes de circulation maritime. Alors je n'ai pas représenté l'emprise du futur parc éolien de Fécamp, mais vous l'imaginez bien puisque vous êtes locaux et que vous connaissez parfaitement la géographie des lieux. On voit bien que le parc est relativement éloigné des voies de circulation, qu'elles soient montantes ou descendantes, ce qu'on appelle le rail ou le dispositif de séparation de trafic, que l'emprise est relativement éloignée également des accès aux grands ports maritimes – il y en a trois sur la façade, le grand port maritime du Havre, celui de Rouen et celui de Dunkerque. Mais qu'en revanche, le parc tangente, ou est, tangente on va dire, une voie de circulation en bleu clair, nous avons quand même quelques circulations de trafic maritime pour rejoindre la voie montante dans le détroit du Pas de Calais. Donc effectivement, il y a un risque potentiel, puisqu'implanter des éoliennes en mer, et bien effectivement, c'est créer des obstacles et donc il faut définir des règles effectivement de sécurité. Non pas pour que la zone soit plus sûre, mais qu'en tout cas elle soit la plus sûre possible.

Alors, les enjeux de la sécurité maritime pour le Préfet Maritime. On les a isolés en trois points. Quels sont les impacts d'un champ éolien ? On a été évoqué tout à l'heure. Ils peuvent porter effectivement sur les radars de dispositif de surveillance, des CROSS et des sémaphores. Alors, on peut imaginer que lorsque les zones de moindres contraintes ont été définies, elles ont pris en compte, enfin ce n'est pas « on peut imaginer », les zones de moindres contraintes ont pris en compte effectivement ces espaces de portée des radars des stations à terre. Mais il y a la problématique des radars qui sont embarqués. Et un navire effectivement qui s'approche d'un champ, peut y avoir un écho radar qui peut être perturbé par les éoliennes. Il peut y avoir un phénomène de saturation des radars, un phénomène de masquage, c'est-à-dire de perte de détection à l'arrière de l'éolienne ou tout simplement la génération – et ça les marins connaissent – la génération de fausses cibles.

Le second point c'est effectivement l'impact sur la navigation. L'emprise du parc correspond effectivement à des voies de circulation, même si elles sont peu denses, où des navires circulent. Ce peut être des navires de commerce, des navires de pêche – mais je ne parle pas de pratique de pêche, je parle de circulation des navires de pêche. Mais ça peut être également de la pêche récréative et de loisir ou des navires de plaisance tout simplement, voir des activités de plongée, par exemple.



Et puis le troisième élément, un champ éolien peut porter atteinte à la capacité des CROSS, ce sont les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage, qui sont les bras armés du Préfet Maritime. Il y en a deux sur la façade, l'un à l'Ouest dans le Cotentin, l'autre dans le Pas de Calais, et qui coordonnent les fameux vecteurs nautiques et aériens dont je parlais en préambule, pour coordonner les opérations de sauvetage et porter secours et assistance aux personnes ou aux biens.

Bien évidemment il faut, puisqu'un champ éolien c'est la création de structures nouvelles en mer et donc d'obstacles potentiels, il va falloir signaler ces structures. Donc le champ lui-même. Alors, évidemment ne pas signaler l'ensemble des structures individuelles, mais envisager de signaler quelques éoliennes qui correspondent aux angles vifs du parc. Et cette signalisation, il y a des règles qui prévoient effectivement, enfin des recommandations de l'association internationale de signalisation maritime, qui prévoient effectivement un balisage de type « marques spéciales », c'est-à-dire pour les marins des marques de couleur jaune, ça c'est pour le balisage diurne, et il est prévu aussi des règles pour prévoir le balisage lumineux de nuit. Et là je parle de signalisation maritime parce que la question de la signalisation des mâts pour les avions est un autre sujet mais qui dépasse largement la compétence de l'autorité que je représente. Même s'il y a des interactions, puisque lorsqu'il existe, enfin lorsqu'il y a des opérations de sauvetage qui sont coordonnées, et que des vecteurs aériens sont envoyés sur une zone, les vecteurs aériens peuvent se trouver perturbés par une signalisation lumineuse aérienne.

Alors, quels sont les moyens qui peuvent être envisagés pour atténuer les impacts en termes de sécurité maritime. Et bien on peut envisager d'installer des systèmes de surveillance qui seraient à la disposition des CROSS. Donc là c'est le lauréat, le porteur de projet, qui installerait des équipements, connectés avec les CROSS, donc une amélioration des équipements à la disposition des services de l'Etat dans le cadre de situations d'urgence. Egalement des moyens de communication supplémentaires, alors des communications auditives, visuelles, des caméras, mais également des moyens d'intervention des navires de maintenance, alors qui seraient soit présents de manière permanente, soit présents de manière temporaire, dont les équipages seraient formés, coordonnés et à la disposition des CROSS s'il survenait un événement de mer. Et puis le cas échéant également des hélicoptères privés, si le lauréat a prévu également d'installer des flottilles d'hélicoptères pour assurer la maintenance ou surveillance du champ. Et ça ce sont les principes généraux du sauvetage en mer où l'Etat dispose de ses moyens propres, de ses administrations d'Etat mais peut aussi mobiliser des moyens privés, qu'ils soient aériens ou nautiques, et ils passent donc sous l'autorité du CROSS et du Préfet Maritime pour porter assistance à des personnes ou des biens en difficulté.

On peut envisager également des dispositifs particuliers, pour imposer par exemple au lauréat sur chaque structure, sur chaque structure éolienne, d'envisager la création de plateforme d'accueil des naufragés avec des systèmes d'échelles, pour permettre à des personnes en difficulté dans un champ de rallier un mât ou un lieu d'accueil de naufragés. Je



rappelle que sur le schéma d'implantation les éoliennes sont distantes de 1 km. Voilà, ça peut paraître assez loin 1 km de natation, 500 m de natation c'est un peu long. Je crois qu'il y a des solutions qui existent dans des champs étrangers. Ça pourrait être également de demander des dispositifs permettant de rendre immobiles les rotors et les nacelles des éoliennes à tout moment sur demande du CROSS. Alors dans le cadre d'interventions nautiques, des navires pouvant avoir un fardage important, un remorqueur de haute mer par exemple et demander à ce que les éoliennes soient immobilisées en position alfa, c'est-à-dire les deux pales vers le bas, il y a trois pales, et la pale supérieure vers le haut de manière à permettre à un navire de se rapprocher d'une éolienne. Ou alors, cas inverse, immobilisation des pales en Y, si on envisage une intervention d'un hélicoptère, d'un moyen aérien, essentiellement hélicoptère, vous verrez des photos ensuite. Et puis le balisage lumineux doit pouvoir, sur demande du CROSS, c'est-à-dire l'autorité qui coordonne les opérations de sauvetage, être éteint de manière à ce que l'équipage d'un aéronef ne soit pas aveuglé pendant les opérations de sauvetage et puisse travailler de manière aisée, repérer une personne en difficulté dans un champ.

Alors, ce qui est prévu également c'est que, là on considère que le porteur de projet, le lauréat, la Société des Hautes falaises, se comporte comme un armateur. Et en mer on demande à un armateur de collaborer complètement avec les services de l'Etat en situation d'urgence. Et au sein du champ, le Préfet Maritime est le Directeur des opérations de secours, dans le cadre du dispositif ORSEC. Donc ce qui est prévu, c'est qu'effectivement les services de l'Etat, les services de préfecture maritime, le CROSS travaillent de manière très étroite avec le porteur de projet et avec le centre de contrôle qu'il mettra en place 24/24h, pour élaborer un plan d'urgence maritime ou un plan d'urgence d'intervention maritime qui sera travaillé de manière étroite avec donc le lauréat et les services de l'Etat en charge des secours et des événements en mer.

Voilà quelques exemples d'intervention. Alors c'est sur des champs éoliens existants à l'étranger, en Grande Bretagne notamment, à l'ouvert de la Tamise, donc un exercice qui a eu lieu à l'automne dernier, exercice Guardex 2012, où l'on voit effectivement des manœuvres d'approche, à la fois de vecteurs nautiques et de vecteurs aériens. Et vous voyez qu'effectivement ça peut représenter un danger de se rapprocher d'une éolienne, soit par un moyen nautique. Alors là les conditions de mer étaient relativement clémentes mais on envisage le pire, avec une mer formée, des courants très forts. Donc il faut envisager toutes ces situations et la même chose pour les moyens aériens.

Voilà une illustration de ce que peut donner – alors ça c'est une vision avec des jumelles à visée nocturne – l'approche par un aéronef d'un champ éolien. Vous voyez que ce sont des obstacles qui sont visibles mais il faut demeurer relativement prudent, on ne peut pas se rapprocher comme si la mer était libre de tout obstacle.

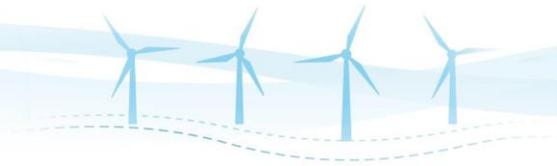
Alors, quels sont les usages que nous avons identifiés dans le cadre de cette instance de suivi et de la concertation, dont le lauréat parlait tout à l'heure, qui est mise place par le Préfet de la région Haute Normandie et le Préfet Maritime dans le cadre des groupes de travail et



notamment celui qui porte sur la sécurité maritime. Et bien nous avons identifié différents usagers de la mer, des professionnels et des amateurs, des citoyens qui n'exercent pas leur métier en mer. Alors, il a toute une déclinaison effectivement de ce que nous avons identifié, je crois que nous avons été relativement exhaustifs, mais il y a peut-être d'autres usages que nous n'avons pas identifiés. La pêche professionnelle bien évidemment, on en a longuement parlé tout à l'heure et on en reparlera j'imagine tout à l'heure, la navigation commerciale, la pêche de loisir, la plongée sous-marine, la chasse sous-marine, la plaisance, la navigation des petits navires à passagers, alors ça c'est que qu'on appellerait le tourisme industriel, on peut imaginer qu'effectivement la présence d'un champ éolien à une dizaine de kilomètres des côtes soit relativement attractive pour des navires de transport à passagers. Il faudra que la préfecture maritime organise, non pas la circulation dans le champ, mais l'approche de cette attraction touristique dans des conditions de sécurité optimale. Donc à ce stade aucune décision n'est prise bien évidemment, nous sommes au stade de réflexion mais on envisage effectivement, s'il y avait des demandes, voir comment répondre à ces demandes dans des conditions de sécurité que nous souhaitons évidemment optimales. Et puis d'autres usages, on pense aux extractions de granulats marins par exemple.

Alors, il n'y a pas de décision qui soit prise actuellement par les autorités de l'Etat en charge des choses de la mer, simplement des pistes de réflexion où nous envisageons des interdictions, un accès ouvert complet, et toute une palette de dégradés de situations, tenant compte par exemple de limitation d'accès de tout ou partie du champ, de conditions météo, le vent, l'état de la mer. Et il faut distinguer également la période de construction et de démantèlement du champ où certainement les activités seront d'avantage régulées puisqu'il y aura une densification du trafic pendant les phases de constructions et de démantèlement, alors qu'en phase d'exploitation, on imagine qu'il y aura beaucoup moins de contraintes. Un chiffre toutefois, sur des champs éoliens étrangers ; au Danemark, en Allemagne, de même calibre à peu près que le projet qui vous est présenté par le porteur de projet, en maintenance, on a constaté des rotations annuelles de l'ordre de 3 000 navires/année. Donc ça fait 10 rotations par jour. 3 000 rotations entre un port de maintenance et un champ éolien. J'imagine que l'on peut imaginer le même type de rotations ou de densité de rotation pour le champ éolien de Fécamp.

Voilà quelques... Alors nous nous sommes appuyés effectivement sur l'université de Caen qui a une vision exhaustive d'un certain nombre d'usagers de la mer, dont la pêche professionnelle. Donc on voit qu'effectivement l'emprise du parc et la zone autour de Fécamp est un terrain de pêche à la fois dédié pour des fécampois mais aussi pour d'autres types de pêche. Ça peut être des tréportais, des boulonnais ou des pêcheurs de la Baie de Seine. Ce n'est pas parce que vous avez un port que les pêcheurs travaillent juste devant, enfin les professionnels ici présents le savent très bien. En Baie de Seine, on a par exemple des navires de pêche qui viennent de Boulogne-sur-Mer régulièrement, et on retrouve à Cherbourg des pêcheurs de différents horizons. Donc les flottilles sont mouvantes, il y a des ports d'exploitation, mais il y a des lieux vers lesquels les pêcheurs convergent, avec des règles d'accès qui ne relèvent pas du Préfet Maritime, qui relèvent du Préfet de Région de



Haute Normandie, le Préfet de façade pour réguler les accès de pêche et ça ce n'est pas le domaine du Préfet Maritime.

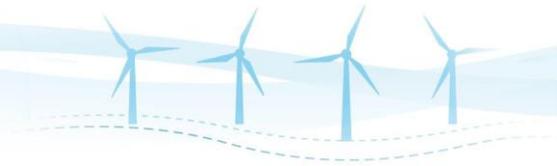
Alors, ce qui est prévu, et la raison pour laquelle le Préfet Maritime pour l'instant ne réglemente pas, c'est qu'il n'a pas tous les éléments pour réglementer. Il est prévu dans le cahier des charges que le lauréat doit transmettre à T0+18, alors il faut comprendre à partir de la notification du fait qu'il ait été lauréat à l'appel d'offre, donc T+18 c'est fin du mois d'octobre, il doit remettre au représentant de l'Etat référent, donc en l'occurrence le Préfet Maritime, l'identification des activités de pêche possibles au sein du parc, et on a parlé tout à l'heure de cette étroite collaboration entre la profession, les mandataires de la profession, c'est-à-dire le Comité régional des pêches et le lauréat, pour proposer au Préfet Maritime des solutions, ou en tout cas des propositions : la définition de dispositions relatives à la pratique d'activités de pêche au sein du parc ; est-ce qu'on autorise tous les navires ? est-ce qu'on autorise des concentrations de navires ? tous types d'activités ? art trainant ? art dormant ? Vous savez que l'emprise du parc est fréquentée par des navires de pêche à la coquille Saint Jacques, qui sont des dragues à coquilles, donc des arts trainants, il y a aussi des chalutiers, je pense qu'il doit y avoir aussi d'autres types d'activités de pêche. Voir comment on peut organiser la pratique de la pêche dans le parc, est-ce qu'il faut contingerer, limiter, enfin, tout est possible. A ce stade de la réflexion on peut tout imaginer d'ailleurs. Et nous imaginons toutes les pistes possibles.

Et puis le lauréat doit présenter également une définition détaillée des aménagements pour permettre la pratique de ces activités en sécurité. On a évoqué tout à l'heure les caractéristiques des câbles ; est-ce qu'ils seront ensouillés partout ? seulement dans certains endroits ? (c'est-à-dire entre le point de livraison et certaines éoliennes tête de ligne puisqu'elles seront a priori orientées dans le sens du courant) ; entre le point de livraison et la terre ? Ça ce sont des questions, des éléments d'appréciation qui permettront au Préfet Maritime de préciser la réglementation qu'il organisera. Il est évidemment que si les câbles sont ensouillés, et si les câbles sont vérifiés régulièrement, il sera peut-être plus facile d'autoriser la pêche professionnelle que si les câbles sont non ensouillés et non vérifiés. C'est du bon sens. Activités de plaisance au sens large, plaisance ce sont les navires mais également toutes les activités non professionnelles. Bon on voit bien que le littoral n'est pas le plus prégnant en termes d'activités de plaisance, mais il y a quand même des ports de plaisance significatifs en Haute Normandie et en Seine Maritime en particulier.

Voilà, j'ai peut-être été trop long, je ne sais pas s'il y a des questions sur ces ...

Dominique PLANCHON, CPDP

Non, vous avez été complet et intéressant, vous avez ouvert le champ largement aux questions du public. En tout cas, vous avez ouvert le champ à ma curiosité. Donc, j'ai presque l'impression d'ailleurs que vous avez posé des questions au maître d'ouvrage. Est-ce que le maître d'ouvrage souhaite réagir à cette intervention ?



Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Effectivement je propose... Une question a été posée concernant les câbles, pour savoir s'ils seront ensouillés ou non, et ça peut en effet avoir un impact important sur les usages autorisés et sur la sécurité. Nous réalisons actuellement des campagnes géophysiques et géotechniques pour mieux connaître les caractéristiques du sous-sol, études qui sont nécessaires pour savoir sur quelle partie du parc il sera possible d'ensouiller. Et ce qui est extrêmement important c'est que notre démarche, notre priorité c'est d'ensouiller partout là où c'est possible. On le fait pour la sécurité des installations, on le fait pour envisager de rendre possible les activités de pêche au sein du parc, donc c'est vraiment la priorité qu'on mène, c'est ensouiller partout là où c'est possible. Et aux endroits où ce ne sera pas possible d'ensouiller, c'est de protéger par d'autres solutions. Donc ce sont des solutions de type disposition de roches au-dessus des câbles. Mais notre priorité reste d'ensouiller si c'est techniquement réalisable.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. Nous aurons tout à l'heure un autre intervenant, Monsieur Yannick POURCHAUX, qui est le Président du Comité Régional des Pêches mais je propose qu'on ouvre un petit peu, qu'on donne la parole à la salle. Et donc, qui souhaite poser une question, étant entendu que nous ferons les interventions dans un second temps ?

Des questions ?

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

S'il n'y a pas de questions immédiatement, je me permets de me retourner vers vous Monsieur l'Administrateur en chef, au sujet de la première intervention qui a eu lieu tout à l'heure, au sujet du remorquage d'un bateau. Est-ce que – c'est déjà ancien je pense – est-ce que les dispositions actuelles ou envisagées permettraient de faire face à une telle situation ?

Jean-Michel CHEVALIER, préfecture Maritime Manche-Mer du Nord

Oui, alors je n'ai plus vu la date de ce que vous évoquiez. Le Tanio je crois ? 1980. Enfin, voilà. Depuis il y a eu malheureusement sur les côtes de France un certain nombre d'évènements maritimes, les derniers sont le Prestige et l'Erika. Et l'Union européenne a pris à bras le corps un certain nombre de mesures qui concernent la structure des navires bien évidemment, puisqu'il s'agissait de navires transportant des hydrocarbures, mais également des mesures sur la surveillance du trafic. Et donc les CROSS dont je parlais tout à l'heure, les Centres Régionaux Opérationnels de Sécurité et de Sauvetage, sont munis de senseurs qui leur permettent effectivement d'anticiper une situation difficile connue par un navire. Les navires dont nous parlons, qui transportent des hydrocarbures, doivent emprunter des voies plus que recommandées dans l'espace qui nous concerne. En tout cas, quand ils transitent le



long de nos côtes, ils transitent dans le dispositif de séparation de trafic. Les zones rouges que nous avons vues tout à l'heure, la partie montante c'est celle qui est proche des côtes françaises, la partie descendante c'est celle le long du littoral britannique. Et quand un navire est en difficulté, il doit se signaler à un CROSS, c'est ce qu'on appelle une procédure de DEFREP, de déficience. Donc la situation que vous évoquiez Monsieur tout à l'heure est très invraisemblable de nos jours, puisque dès qu'un navire est en difficulté, d'abord il y a une piste radar, un écho, on voit que le navire est immobile, qu'il ne fait pas route, il est interrogé. Mais il doit de toute façon se signaler et signaler son avarie. Et s'il ne le fait pas, de toute façon l'opérateur du CROSS l'interroge. Donc ça donne un certain temps pour réagir et il est fort peu probable que nous ayons un navire en difficulté dans un champ éolien ou à proximité d'un champ éolien que nous n'ayons pas anticipé.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui je pensais bien que Monsieur voudrait ré-intervenir. Donc pour un moment si vous voulez, et je garde mon micro.

Jean-Luc LAPEL

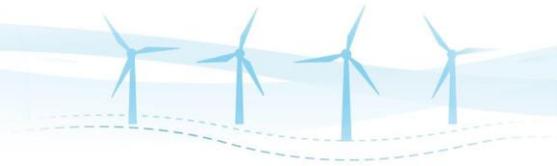
En fait si vous voulez, mon souci, enfin mon souci, ce n'est pas vraiment mon souci, mais de part mon expérience si vous voulez, j'ai fait un petit calcul, c'est par exemple pour l'Abeille-Liberté, pour rejoindre, même si le bateau en difficulté est identifié, il y a 82 miles de Fécamp à Cherbourg à peu près. Et l'Abeille-Languedoc, qui est à Calais, mettrait un certain temps à arriver. Et l'expérience du Tanio, même si aujourd'hui l'Abeille-Liberté a d'autres moyens de puissance et de vitesse d'intervention, il n'en reste pas moins que l'exercice qui par exemple a été fait avec le Marco Polo, même si ça a été une réussite, c'est un exercice qui a eu lieu par beau temps, au début du mois de mars, si mes souvenirs sont bons, et la l'Abeille-Bourbon a sans difficulté dévié le Marco Polo de sa route sans problème. Sauf que ça s'est fait dans des conditions de beau temps, et c'est toujours la dérive moi qui m'inquiète, d'un bateau qui serait en panne et qui pourrait arriver dans le champ d'éolien. Voilà.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc je vais demander à Monsieur POURCHAUX s'il veut bien gagner la tribune pour nous parler de la pêche professionnelle.

Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles

Le temps que Monsieur POURCHAUX descende, je voulais juste ajouter un point technique pour vous rassurer, c'est qu'on va lancer nous des modèles numériques. Alors les modèles mathématiques que l'on sait faire aujourd'hui ce n'est pas le miracle mais ils sont relativement bien calés. On va lancer des modélisations de dérives de navires, avec



différents types de navires, en prenant en compte le tirant d'air et le tirant d'eau, afin effectivement de vérifier les vitesses de dérive et de cas critiques qui pourraient avoir sur zone.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci de ces précisions. Monsieur POURCHAUX.

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie

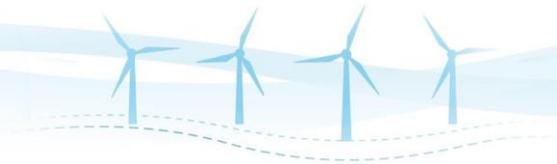
Mesdames et Messieurs bonsoir. Je me présente, je suis Yannick POURCHAUX, Président du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Haute-Normandie, accessoirement marin pêcheur aussi et en exercice. Je vais vous présenter ici la proposition du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie par rapport au développement des parcs éoliens, en mer et au large de Fécamp.

Tout d'abord je tiens à vous rappeler quelques chiffres. 25 de nos navires sont immatriculés à Fécamp et la zone délimitée pour le parc marin est une zone d'importance pour les pêcheurs et où différents métiers sont pratiqués. On pêchait 450 tonnes de coquilles Saint Jacques en 2011. Dans le carré statistique qui correspond à cette zone, l'imputation d'une zone de pêche est toujours une épreuve pour la profession, en termes de déplacement de flottille mais surtout de diminution du chiffre d'affaire des navires. Le développement des énergies marines nous touche et nous inquiète donc particulièrement.

Pour le parc éolien de Fécamp, les pêcheurs tiennent à souligner que c'est un processus de concertation engagé avec WPD depuis plusieurs années, ainsi que la mise en place du Comité local de concertation qui nous a permis de désigner la zone la moins défavorable pour nous. Une zone de moindre contrainte et qui nous a permis d'envisager l'implantation du parc sereinement.

Cette concertation poussée a aussi permis à la filière pêche d'être entendue sur plusieurs points, que nous considérons comme fondamentaux. Par exemple, l'architecture du parc qui a été adaptée pour que les différents métiers puissent continuer leurs activités au mieux sur cette zone. Nous avons certainement des exigences, plutôt des critères qui permettront l'acceptabilité du parc éolien par les marins-pêcheurs. Il s'agit en premier lieu de la cohabitation entre ces différents acteurs de ces nouveaux espaces marins, que cela se passe le mieux possible. Ensuite il faudra mettre en place des mesures compensatoires pour les professionnels impactés sur l'implantation du parc.

La concertation se poursuit et c'est une bonne chose. Toutefois, je tiens ici à souligner que la pêche professionnelle en Haute Normandie considère avoir payé son tribut aux énergies marines. Nous avons toujours des craintes pour notre profession face à ce développement



nouveau des ENR. On peut craindre que nos marins s'en aillent maintenant travailler à la construction des parcs éoliens, et quittent la pêche professionnelle, ce qui porterait un coup supplémentaire à la filière déjà mal en point. Je vous remercie de votre attention.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. Donc, il y a-t-il des questions ou des interventions ? Quelqu'un souhaite-t-il réagir aux propos de Monsieur POURCHAUX. Oui Monsieur.

Christian GAUTHIER

A nouveau Christian GAUTHIER. Je crois me souvenir avoir vu tout à l'heure

Dominique PLANCHON, CPDP

Pardon ?

Christian GAUTHIER

A nouveau Christian GAUTHIER Conseiller Régional. Je crois avoir vu tout à l'heure, mais peut-être que je me trompe, qu'il y a eu à un moment donné un voyage en Angleterre. Je voudrais savoir si le Comité régional des pêches avait participé à ce voyage et quels enseignements il en tirait.

Dominique PLANCHON, CPDP

Je vais laisser d'abord le maître d'ouvrage qui va nous parler de ..., qui va répondre puis Monsieur POURCHAUX pourrait donner son ..., apporter son témoignage.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Oui tout à fait, on a organisé un voyage donc en avril 2010 avec le Comité régional des pêches, donc les pêcheurs de Haute Normandie sont venus pour certains, ceux qui étaient disponibles. En fait on a visité deux parcs ; vous avez des photos ici illustratives, un parc qui s'appelle le parc de Kentish flats, qui est dans la Tamise, qui fait 30 éoliennes, voilà, qui est à un peu moins de 10 km de la côte et qui fonctionne depuis 2005. Et puis un autre parc, qui à l'époque était en construction, qui compte une centaine d'éoliennes, enfin 100 éoliennes exactement, à un peu près la même distance que le projet que l'on propose ici au large de Fécamp. Donc à l'époque il était en construction, ce qui fait que l'on n'a pas pu rentrer dans le parc. On l'a visité, par contre on a discuté avec les pêcheurs professionnels anglais là-bas. Et puis sur le parc de Kentish flats, cette fois-ci, on a pu monter sur un petit chalutier de moins de 10 m, pour pêcher en fait à proximité du parc, pour pêcher dans le parc, sachant que pour ce parc-là, il n'y a pas eu de restriction particulière pour les usages, y compris le



chalutage. Donc on était vraiment dans une démarche d'échange avec les homologues anglais qui ont un certain retour d'expérience sur l'arrivée de ces projets-là. Sachant qu'en Angleterre en fait, les projets ont été imposés et que les pêcheurs les ont vus arriver comme ça, en fait, sans possibilité de discussion. Et un des retours des pêcheurs anglais était de poursuivre les discussions avec les porteurs de projet français qui étaient ouverts pour discuter tel qu'on l'a fait depuis 2008, pour pouvoir trouver les bonnes zones pour l'implantation de projet, et puis trouver des implantations d'éoliennes qui viendraient minimiser les impacts sur les activités. Donc c'était très en amont de toutes les choses qu'on a pu décider.

Je ne sais pas si le Comité régional souhaite ...

Dominique PLANCHON, CPDP

Monsieur POURCHAUX, souhaitez-vous apporter votre témoignage sur ce voyage ?

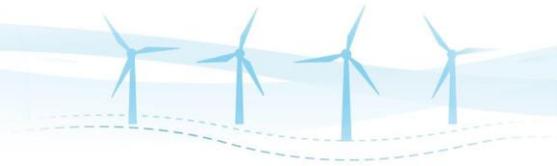
Yannick POURCHAUX

Et bien, le témoignage, Monsieur PEYSSON a à peu près résumé ce voyage d'études. Moi ce que j'en ai tiré ce sont des choses très importantes et très intéressantes, sachant que l'on a pu profiter de l'expérience des pêcheurs anglais et des erreurs à ne pas faire. C'est-à-dire se laisser endormir, la première chose, parce que les paroles c'est bien mais l'écrit c'est mieux. Et dès le départ avec WPD on a tout mis par écrit, on a fait des chartes de collaboration parce que les pêcheurs anglais, on leur a imposé et on n'a pas respecté les promesses qui leur avait été faites. Un autre avantage, c'est qu'on a pu aussi constater qu'il était possible d'avoir une activité professionnelle au sein des parcs. Ça nous a levé aussi un doute et j'espère que la PREMAR (préfecture Maritime) prendra exemple de ces parcs anglais avec des activités de pêche et des activités de chalutage aussi au sein des parcs et ça se passe très bien. Et après, ça nous a permis aussi justement d'entamer des grandes discussions et des grandes négociations, sur le chemin des câbles tel qui vous a été présenté, de façon à optimiser les activités de pêche, et une contrainte qui a été aussi mise en place pour le promoteur, c'était aussi l'ensouillement obligatoire, puisque que les anglais, les pêcheurs anglais ont mis trois parcs avant de pouvoir arriver à quelque chose de bien. Nous on veut dès le premier parc, avoir le parc idéal pour continuer nos activités de pêche. Ces pêcheurs nous ont bien aidés. Et ça a été très instructif ce déplacement et on a encore beaucoup de choses à apprendre.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci de ce témoignage. D'autres questions ou interventions ? Oui Monsieur.

Lionel BROUSSE (Astérix)



Bonjour, Astérix, patron de bateau. Je vais parler pour ma petite chapelle. Moi, c'est le tourisme industriel qui peut être intéressant pour nous puisqu'on fait de la promenade en mer. Pour info, au mois de septembre 2012, on était au parc du Thanet, on n'a pas eu le droit d'approcher à moins d'un mile, on s'est fait poursuivre. Donc s'il n'y a pas de possibilité de navigation dans des choses comme ça, dans un parc éolien, c'est clair que le tourisme industriel ça ne marchera pas. Et là, on est monté encore il y a encore très peu de temps, on est passé tout près de London Array et de Thanet, et on n'a toujours pas apparemment, on n'a toujours pas trop le droit d'approcher.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Vous pouvez juste indiquer votre nom parce que, c'est pour le verbatim.

Dominique PLANCHON, CPDP

Astérix.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Je ne pense pas que ce soit ... c'est le nom du bateau plutôt.

Lionel BROUSSE (Astérix)

Mais c'est un secret.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Il n'y a pas de secret ici.

Lionel BROUSSE (Astérix)

Lionel BROUSSE.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. C'était une intervention plus qu'une question puisque que le représentant de la Préfecture maritime a déjà dit qu'aucune décision n'était prise et ne serait prise avant un certain nombre de mois. Mais tout est ouvert, apparemment, d'après ce que j'ai compris. Aucune décision négative n'est encore prise si aucune décision n'est prise.

Pierre SIMON



Oui bonsoir, Pierre SIMON. Vous annoncez dans les images que l'on a vues, la perspective d'un port de maintenance sur Fécamp, avec 100 emplois à la clé. Moi je me pose des questions parce que depuis quelques temps je me promène sur le port et je vois le sixième bateau intervenir, sous pavillon anglais. Des bateaux de moins de 24 m, qui font des analyses, des expertises, des relevés de relief. Ils travaillent pour le parc éolien, avec une main d'œuvre étrangère bien sûr puisque ce sont des pavillons anglais. Ces navires travaillent sous pavillon anglais, avec de la main d'œuvre non européenne.

Dominique PLANCHON, CPDP

Messieurs du consortium.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

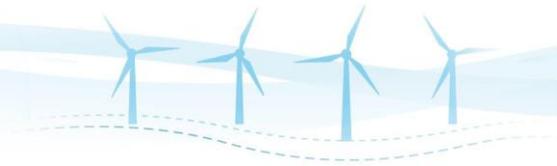
Oui, donc en fait, effectivement, il y a des forages qui sont en train d'être réalisés sur le site, dans le cadre de ce qui est appelé « la levée des risques », puisqu'on a pris des choix industriels durant l'appel d'offre, sur le choix de fondation. Et en fait sur la fondation il faut aller prélever du sous-sol pour être sûr que la fondation que l'on a choisie sera la bonne. Sur les fournisseurs qui sont sélectionnés, vous avez raison, aujourd'hui dans l'éolien en mer en France, on n'a pas beaucoup de compétences. Et c'est pour ça que l'on travaille avec les collectivités territoriales, je pense à la Région notamment, au Conseil Général, à la ville de Fécamp aussi, au Havre Développement, pour faire en sorte que sur les futures études qui vont être menées, sur la construction du parc, sur l'exploitation du parc, ce soient des entreprises pas forcément françaises mais des entreprises implantées sur le territoire national qui travaillent et qui fassent et qui embauchent des personnes françaises, hautes-normandes dans le meilleur des cas. Donc il y a beaucoup de choses à faire, effectivement, mais la phase étude est une phase importante. La phase de construction va être encore plus importante puisque 800 emplois seront mobilisés sur le port du Havre, on aura une centaine d'emplois également sur Fécamp au niveau de la maintenance. Et on travaille dès aujourd'hui pour préparer les formations à mettre en place, pour pouvoir former ces personnes-là et faire en sorte qu'elles interviennent sur la construction de nos projets.

Dominique PLANCHON, CPDP

Donc votre réponse c'est qu'actuellement il n'y a pas de bateau sous pavillon français avec des matelots et des marins français, capables de procéder aux études auxquelles vous faites allusion.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Enfin, comparativement avec nos amis anglais qui ont développé, anglais ou allemands ou danois, qui ont développé l'éolien en mer depuis plus de 20 ans, c'est sûr que l'on a pris un certain retard dans les compétences sur ce sujet-là. L'ambition nationale qui a été lancée



avec ce premier appel d'offre a été de rattraper ce retard, de créer une filière et dans la création de filière, l'aspect formation et emplois en France est évidemment au cœur de nos préoccupations. C'est pour ça d'ailleurs que l'on a noué des accords importants avec Alstom, c'est pour ça que l'on a noué des accords importants avec Le Havre, pour faire en sorte que les entreprises viennent s'implanter localement, pour créer de l'emploi local et faire en sorte que ce soient des français et des hauts-normands qui travaillent sur ces futurs projets.

Jean Philippe PAGOT, Directeur Environnement Maritime, EDF Energies Nouvelles

Peut-être juste une précision, vous avez cité les opérations de géotechnique qui sont en cours. Mais sont également en cours depuis l'été 2012 des suivis réguliers des mammifères marins et des oiseaux qui sont réalisés tous les mois et les navires qui sont utilisés dans ce ..., les navires qui sont affrétés par STE Logistique, et de la même manière, pour le suivi halieutique on prévoit de lancer dans les semaines ou les mois à venir, on prévoit d'utiliser les navires des pêcheurs professionnels. Donc pour les études pour lesquelles c'est possible dès aujourd'hui on met en avant, on utilise les navires disponibles à proximité.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci. Madame. Oui allez-y Monsieur, pardon.

Bernard TRIPONET

Oui, j'avais entendu « madame ». Bernard TRIPONET, des Petites Dalles. Je ne reviendrai pas sur le sujet dont je vous parle à toutes les réunions. Je voudrais parler de l'emploi à Fécamp. Est-ce que les 100 emplois que vous avez prévus sont des emplois réels ou des emplois induits ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

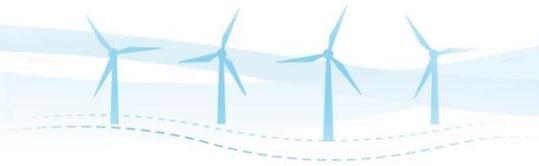
Alors, la centaine d'emplois... Vous aviez terminé votre question ?

Bernard TRIPONET

Pas du tout. Mais j'attends la réponse.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Bon, on peut déjà y répondre. La centaine d'emplois qui est prévue pour l'exploitation et la maintenance, ce sont des emplois directement employés sur la partie maintenance-exploitation, donc ce sont des techniciens de maintenance, ce sont les mécaniciens et les matelots, enfin les équipages, ça peut également être certains pilotes d'hélicoptères, et également les activités des supports nécessaires sur le site de la base de maintenance.



Bernard TRIPONET

Bon, alors comment expliquez-vous que page 46 de votre livre, vous parlez de la maintenance préventive, *grosso modo* de 250 heures par éolienne et par an. Vous faites un petit calcul rapide, 83 éoliennes, ça fait à tout casser 14 personnes. Je veux bien croire qu'il y ait une secrétaire, un Directeur, un sous-Directeur, puisqu'on est dans une grande société, mais enfin comment arrivez-vous de 14 personnes donc pour le préventif, pour ce que vous appelez du correctif. Il y a 3-4 techniciens pendant 2 à 4 heures par an, toujours d'après votre bouquin. Comment arrivez-vous à 100 personnes, est-ce que ce n'est pas pour faire plaisir à tout le monde qu'on a parlé d'une centaine de personnes ? Et je finirais ma question qui serait presque pour le Maire de Fécamp, est-ce qu'il y a des pénalités si vous ne respectez pas les 100 emplois.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors ce qu'il est important de distinguer en termes d'heures et de temps, c'est la partie de travail en mer et la partie de travail un peu à terre et de préparation. Un technicien de maintenance ne passe pas ses journées entières en mer, enfin il y a des rotations qui sont nécessaires, il y a besoin de temps de préparation à terre pour la partie maintenance, donc c'est un écart assez important entre le temps d'intervention qui est prévu sur les éoliennes et le temps total, la durée totale de travail nécessaire.

Bernard TRIPONET

Intervention hors micro

De 14 à 100, autant vous dire que ce n'est plus de l'approximation là. Et je parle des pénalités, si vous n'en mettez pas 100, Monsieur le Maire de Fécamp, que faites-vous ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors, sur les emplois, on s'est engagé sur 100 emplois. Je vais répondre sur la question au niveau du chiffre. Effectivement il y a un nombre d'heures prévues annuellement par maintenance, en sachant qu'il y a plusieurs techniciens. On ne peut pas envoyer qu'un seul technicien, donc c'est plusieurs techniciens par éolienne, il y a un roulement qui se met en place. Sauf que ces techniciens-là il faut qu'ils se reposent. Donc quand on parle de nombre d'heures, effectivement ça peut être 14 emplois temps plein, sans compter le trajet. Sauf que tout le monde dort, et donc nécessairement on doit avoir des équipes combinées pour pouvoir...

Dominique PLANCHON, CPDP

Attendez Monsieur ; Monsieur, vous avez posé une question, laissez le maître d'ouvrage répondre s'il-vous-plait.



Dominique PLANCHON, CPDP

C'est marqué, trois quarts d'heure par jour, c'est marqué page 46.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Ce qui est pris en compte c'est ce calcul, qui est donné par Alstom qui fait ces maintenances préventives et ces maintenances curatives, qui indique pour chaque composant, tel composant doit être révisé x heures par an. Il y a un calcul qui est fait, qui est mis en place, qui est mis en collaboration avec la réglementation en vigueur au niveau du droit du travail. Et ensuite on met en place, donc il y a un chiffre qui ressort, qui est effectivement une centaine d'emplois. Pour plus de précisions, il y a à peu près 50 % des emplois qui sont des techniciens de maintenance directement. Donc c'est uniquement des techniciens qui vont travailler sur les éoliennes en mer. Et il y a un contrôle à terre qui est fait, ce sont des techniciens de supervision, qui sont moins nombreux, et auxquels on vient additionner des pilotes, des mécaniciens, des logisticiens sur la base de maintenance qui viennent travailler avec les différents techniciens qui sont sur le site. Donc les calculs qui ont été faits, je vous assure que si vous aviez 12 emplois sur un tel parc, ça viendrait contredire tous les chiffres qui sont évoqués sur les parcs éoliens *off-shore* existants. On a construit le premier parc *off-shore* en Allemagne qui s'appelle Baltic 1, on a une vingtaine de techniciens qui travaillent pour 21 éoliennes. Et il y a la distance à la côte qu'il faut pendre en compte également, ce temps de trajet. Et les chiffres ont été justement mis en relation avec la part d'emplois qui ont été créés sur cette partie opération et maintenance sur les autres parcs éoliens *off-shore* existants, et on est dans des chiffres qui sont assez équivalents.

Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles

Et j'aimerais rajouter juste le ratio des autres emplois associés simplement à autre chose que la machine. Là les heures qui vous sont données, c'est la machine en elle-même. Il y a le reste des infrastructures, il y a tous les systèmes connexes, aujourd'hui on parlait de surveillance maritime. Il y aura de la maintenance aussi sur ces systèmes, il y aura besoin d'y aller, il y aura des infrastructures qui ne sont pas directement la machine. Et on parlait des temps de transfert, on parlait tout à l'heure de 3 000 rotations, je vous laisse calculer le temps de rotation que cela représente en termes de temps tout simplement. Donc tous ces personnels, comme ils sont évoqués, ils ont un temps d'intervention sur la machine. Et les heures que vous évoquez sont finalement potentiellement limitées en proportion du reste de leur activité, mais c'est l'éloignement qui veut ça.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Monsieur a également parlé de pénalités. Vous indiquez qu'il y aura une convention, est-ce que vous êtes engagé et de quelle façon sur ce nombre d'emploi ?



Pierre PEYSSON, WPD Offshore

On ne s'est pas engagé à ce jour, on est relativement confiant dans nos résultats. Mais naturellement les 100 emplois ont été annoncés, donc on sera de toute façon très proches de la réalité, sachant qu'on peut avoir également des pannes plus importantes que celles qu'on a prévues. On ne l'espère pas ; Alstom est une grande entreprise et donc sait travailler sur des nouveaux outils innovants mais on n'est pas à l'abri de panne. On ne l'espère pas mais ça peut être des emplois en plus. Mais les 100 emplois sont des emplois pérennes, qui sont prévus par rapport au cahier des charges qui sont fixés à la fois par Alstom et à la fois par le consortium sur la maintenance de tous les équipements du parc.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Merci. Vous avez cité le nombre d'emplois dans un parc. Est-ce que vous pourriez apporter ultérieurement sur le site internet des précisions sur différents parcs, pour savoir à peu près le nombre de personnel de maintenance, pour donner une information plus complète.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Oui tout à fait, cela peut être fait, pas de problème.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

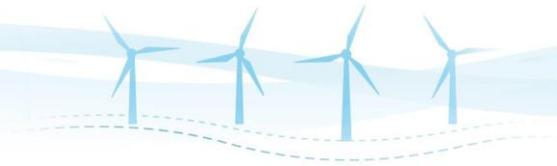
Merci.

Dominique PLANCHON, CPDP

Non, il y avait une dame tout à l'heure à qui j'ai proposé la parole.

Claudie ADAM

C'est moi. Voilà, je suis Claudie ADAM, je fais partie du yacht club de Fécamp, donc à usage et plaisance de la mer, mais ce n'est pas à ce titre que je voudrais intervenir. Je voudrais rebondir sur ce que disait Monsieur sur les emplois. Ce qui m'a semblé très frappant, c'est que si on synthétise le projet, c'est Fécamp qui a le maximum de nuisances au niveau économique via la filière pêche, et je trouve que 100 emplois – alors que Saint-Nazaire et Cherbourg en ont un nombre 10, 20, 50, 100 fois plus – ça me semble quand même un nombre un petit peu, si vous voulez, c'est un peu choquant, pour moi je trouve ça choquant, parce que le maximum de nuisances c'est pour nous. Bon en cette période de chômage, ce n'est pas que 100 emplois il faille faire la fine bouche, mais 100 emplois c'est peu, alors que c'est nous qui supportons toutes les nuisances inhérentes au projet, nous Fécampoïis.



Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Sur les nuisances, si vous parlez de nuisances visuelles, il y a eu une réunion thématique à Etretat dernièrement pour en discuter...

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui, non je pensais que Madame craignait pour les emplois à la pêche.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Oui alors, c'est une priorité que l'on a, c'est de regarder au-delà des emplois qui sont nécessaires pour construire et faire fonctionner un parc, c'est voir quels sont les effets de ce projet-là sur les activités préexistantes. Il ne faudrait pas qu'on vienne créer 100 emplois mais qu'on en détruit 200. Puisque c'est intéressant d'en créer 100 mais finalement la balance est négative de ce côté-là. Donc par rapport à ça, il y a une étude spécifique qui est menée, une étude socio-économique sur l'ensemble des sujets. Il y a d'ailleurs, vous avez parlé de la pêche, il y a un sujet très spécifique qui est traité sur la pêche professionnelle, donc j'ai cité dans la présentation le RICEP qui travaille sur ces sujets-là, et on a une autre étude qui est mise en place avec Ambroise Bouteille et associés, qui vient traiter de l'étude d'impact socio-économique, sur le tourisme, sur les activités industrielles, donc sur un volet extrêmement large, et qui mettra en avant justement si le projet vient détruire des emplois, vient compléter des emplois, vient créer des opportunités. Donc ça, ça va être clairement indiqué. Sur la pêche effectivement, on est face à Fécamp, maintenant les pêcheurs de Haute Normandie ne sont pas uniquement dans le port de Fécamp. Et puis comme cela a été rappelé, les pêcheurs de Fécamp ne pêchent pas exclusivement au large de Fécamp. Donc l'impact qui est mesuré, il n'est pas fait uniquement entre le projet et Fécamp, il est fait à une échelle beaucoup plus large. Et il permettra justement de regarder, sur une large maille, quel est l'impact du projet dans sa globalité au niveau socio-économique et toute activité socio-économique qui est à considérer et que vous avez évoqué.

Dominique PLANCHON, CPDP

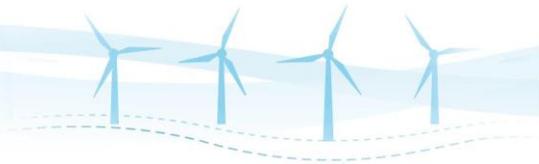
Oui Monsieur. Ah, attendez, j'avais proposé tout à l'heure à Monsieur.

Christian GAUTHIER

Oui, Christian GAUTHIER, c'est l'intervention du Monsieur des Petites Dalles ou Grandes Dalles...

Intervenant non identifié

Petites dalles.



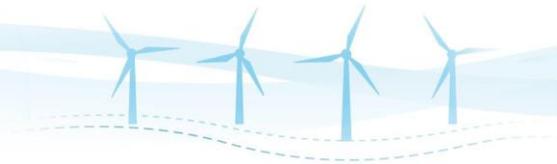
Christian GAUTHIER

Oh la, il ne faut pas confondre apparemment. C'est vrai qu'à écouter la réponse, je reste dubitatif, je n'ai pas été complètement convaincu par votre réponse. Il y a quelque chose de très simple, quand on fait une étude comme ça en matière de répercussions en terme d'emplois, une évaluation en terme d'emplois, on commence par faire un volume d'heures totales, on ne commence pas à dire, là il y aura un petit peu, là il y aura un petit peu, on fait un volume d'heures totales et ensuite on le traduit en emplois équivalents temps pleins. Moi je souhaite en effet, comme cela a été dit que sur le site internet, qu'on ait cette étude, qui soit une étude précise en équivalent de temps pleins, pas après avoir fait un calcul de volume d'heures totales. Parce que là, si j'avais un mauvais esprit, mais je n'ai pas de mauvais esprit, je pourrais très bien imaginer en effet, comme cela se passe dans les aides à domicile, je vais prendre cet exemple, ah ça vous pouvez créer 10 ou 15 emplois, y compris en CDI, c'est formidable, vous créez des emplois en CDI mais c'est des gens qui vont travailler 2 ou 3 heures par semaine. Donc là il faudrait être clair sur cette situation.

La deuxième chose, et j'espère que cela ne sera pas le cas, c'est-à-dire en effet où on aurait 5, 6, 10 ou je ne sais pas même 20 emplois qui soient des emplois temps pleins, des gens en permanence sur le site et qu'à côté de ça, il y ait, et ce qui me fait dire ça c'est ce qui est écrit également page 46 sur des opérations de maintenance préventive, que ça se passe comme dans le nucléaire, c'est-à-dire qu'à ce moment-là il y ait des interventions ponctuelles, comme ça se passe par exemple avec des sous-traitances en cascade. Et là vous me pardonnerez parce que j'ai pour le coup un esprit un petit peu malin, c'est que les résultats dans le nucléaire de la prévention sur les sites sont dramatiques en termes de sécurité au travail, de conditions de travail. Alors là je sais qu'on est sur EDF Energies nouvelles mais EDF et ce qui se fait sur Paluel, c'est-à-dire les interventions en cascade avec la sous-traitance c'est quelque chose que je ne souhaite pas voir dans tous les cas dans ce projet.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Effectivement, vous parlez d'un calcul, d'un volume en équivalent temps plein, on l'a bien réalisé et le nombre d'emplois, les 100 emplois dont environ 50 % donc de techniciens de maintenance, c'est bien la conséquence de ce calcul-là. On n'a pas tous les éléments là, mais effectivement on peut réfléchir pour donner plus de précisions mais c'est bien la démarche qui a été la nôtre. Ensuite, pour parler des techniciens de maintenance et du risque que ce soit des temps partiels, les techniciens de maintenance il faut les former, cela nécessite un cursus de formation spécifique, adapté, donc ça prend du temps, c'est un investissement. Un investissement qu'on réalise, pour lequel on travaille dès au aujourd'hui avec les acteurs de la formation pour adapter des formations existantes pour permettre à des techniciens de maintenance de sortir formés des instituts de formation du secteur et de la région. Donc si on fait cet investissement et après on va prendre des gens formés disposant de compétences spécifiques, ce n'est pas pour les utiliser que quelques heures par semaine. Et par ailleurs, les techniciens de maintenance, enfin tous les emplois liés à l'exploitation et à la maintenance, on en aura besoin pendant toute la durée de vie du projet, pendant toute la



durée de vie du parc, c'est-à-dire pendant 25 ans. Donc c'est un investissement sur le long terme qui nécessite du travail en amont sur la formation qu'on a initiée avec les acteurs de la formation et la Région notamment et avec l'ensemble de la formation, au niveau local et au niveau régional, également au niveau national. Et si on fait cet investissement c'est bien pour avoir du personnel qui soit formé et capable de travailler sur nos parcs.

Olivier GUÉRIN, Président de la CPDP

Donc vous confirmez que les 100 emplois ce sont des équivalents temps pleins, ce n'est pas du temps partiel.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

C'est du temps plein, oui.

Jérôme SEYER

Monsieur SEYER, les Petites Dalles. Moi je voudrais aborder un point pour lequel je n'ai pas encore eu de réponses et la question n'a pas dû être posée. Je voudrais savoir concernant justement ces gens qui vont s'occuper de la maintenance sur les éoliennes, quel va être leur statut ? Font-ils dépendre de la médecine des gens de mer sur le plan accident du travail par exemple ? Et sur le plan statut, quel sera leur statut ?

Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles

Alors, pour l'affrètement des navires effectivement, ce seront des statuts de gens de mer, en l'occurrence puisqu'on affrètera des navires. Pour le statut propre des techniciens éoliens *off-shore*, je crois que c'est un statut qui est encore en cours de discussion avec les services de l'Etat justement pour voir quel rattachement on leur donnera. Il y a des régimes plus ou moins favorables, mais je ne suis pas certain qu'à ce jour ce soit tranché parce qu'on n'a pas encore le cas spécifique de cette problématique d'éolien *off-shore*. Mais je me souviens d'avoir participé à des discussions entre différents acteurs du monde Maritime, à travers le *cluster* maritime en particulier, pour que cette question soit clarifiée, au titre des techniciens, évidemment les patrons qui viendront armer les navires auront ce statut.

Dominique PLANCHON, CPDP

Monsieur POURCHAUX oui.

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches

Comme je l'ai évoqué dans ma présentation, c'est une des inquiétudes de la pêche, ce sujet. Je rebondis un petit peu sur ces questions de l'emploi. Nous on est très inquiets. Mis à part



toutes les questions techniques qu'on a pu éventuellement régler avec WPD à l'époque, je ne reviens pas sur ce qu'on a dit. Ce qu'on ne maîtrise pas c'est l'emploi. Parce qu'aujourd'hui nous sommes un secteur d'activité où on manque de personnel – c'est quand même assez problématique quand on sait le nombre de chômeurs qu'on a en France – qui est essentiellement dû à des problèmes administratifs. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, quelqu'un qui veut être marin, il ne peut pas devenir marin comme ça du jour au lendemain, même s'il a envie de travailler, cette personne, c'est beaucoup plus dur que ça. Il faut qu'il réponde à des critères, il faut qu'il s'inscrive à ceci, qu'il aille à cela. Et bien souvent ça écœure les gens. Déjà que ce ne sont pas des métiers qui ne sont pas forcement évidents, alors, si en plus on met des contraintes administratives à ça. Et on s'aperçoit dans d'autres activités portuaires, comme le lamanage, le remorquage, aujourd'hui c'est la fenêtre pour les jeunes, les jeunes de notre secteur, c'est la fenêtre d'avenir. C'est dire voilà, dès qu'on peut trouver une place au port autonome, au lamanage ou au remorquage, on y va à fond. Et nous derrière ça on n'a pas. Et cette activité éolienne en mer va obligatoirement nous créer une problématique comme ça sur l'emploi.

Et là où je suis étonné, on parle beaucoup de formation, on parle beaucoup. Mais bon, il n'y a pas que ce projet éolien, il y en a d'autres et j'interviens souvent avec d'autres acteurs qui nous promettent plein d'emplois, beaucoup plus que ce qu'on dit là, parce que 100 emplois. Je connais les conditions de mer, vous savez, il faudra au minimum 4 équipages. Au moins au minimum 4 équipages en roulement et il ne faudra pas que ce soient des gens qui soient payés à 35h, c'est-à-dire qu'il faudra que se soient des gens qui font beaucoup plus d'heure que ça. Ou alors après il faudra mettre 6 ou 7 équipages, si on reste sur le code du travail, si ce n'est pas dans le monde maritime. Ce qui fait que, là aujourd'hui la formation elle est où ? Il n'y a pas de formation. Bon moi je vais parler dans mon domaine que je connais. Je ne connais pas le domaine des techniciens, des ingénieurs dans l'éolien, tous les électriciens qu'il faudra, tout ça, je ne sais pas, dans la région, à part peut-être, forcement, je ne suis pas à la sortie de tous les lycées de la région, mais je n'ai pas encore vu de formation à ce sujet-là. Dans le lycée que je connais très bien, le lycée maritime, qu'est-ce qui est prévu ? Quelles discussions ? Alors ce n'est pas forcément le promoteur que j'attaque, c'est bien d'avoir des grandes idées de développement d'énergie, de favoriser l'emploi en France et tout ça, mais qu'est-ce qu'on fait pour former ? Parce que c'est tout de suite. Là on a beau dire que les éoliennes vont être opérationnelles en 2020 mais ça va venir vite la phase de construction. Et si on ne veut pas retrouver le même principe qu'avec les navires qui ont été évoqués, les navires anglais. Armer des navires anglais avec des travailleurs non européens, pourquoi ? Parce qu'on n'a pas les compétences, on ne se les donne pas. Et aujourd'hui ces gens-là sont obligés d'aller chercher ces navires-là parce qu'on n'en a pas en France. Et pour la construction des éoliennes, c'est exactement pareil, je vous promets. Aujourd'hui vous n'avez qu'à regarder dans les ports, tous les navires de maintenance qui draguent les ports, qui font toutes les opérations qui sont possibles, ce n'est jamais sous pavillon français. Les ¾ ce sont des hollandais qui ont ces marchés. Ce qui fait que demain quand il y aura besoin de poser des éoliennes, vous n'aurez pas de navires français, vous n'aurez pas de marins français sur ces gros navires. Il y aura la perte, la fuite en avant sur la maintenance de nos marins français, mais vous n'aurez pas... Aujourd'hui il n'y a rien de prévu. Il y a des grandes idées mais il n'y a pas d'actions.



Dominique PLANCHON, CPDP

Je vous remercie de ce qui était une intervention. Mais il y avait quand même une question, en particulier au niveau de la formation, je pense que le consortium pourrait répondre, tout en vous rappelant que la Commission particulière du débat public a organisé auprès des lycéens et des collégiens au début du mois d'avril une réunion, enfin des ateliers de collégiens autour de ce thème et donc le maître d'ouvrage sur le sujet est tout à fait habilité, enfin habilité, doit répondre.

Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles

Juste un élément de précision. Bien évidemment Monsieur POURCHAUX a des inquiétudes fondées par rapport à la manière dont on va mener ces actions de formation, tant à l'échelle nationale que régionale. Sur les aspects régionaux, je laisserais évidemment Pierre PEYSSON y répondre. Je voulais juste citer une sollicitation. Nous avons eu un rendez-vous très récemment avec le chef du cabinet du ministre en charge de la mer, qui a particulièrement insisté sur le fait que nous devons, grands porteurs du projet, participer à cette remise à plat des formations maritimes pour qu'elles aient cette cohérence dont vous parliez et qu'elles puissent répondre aux besoins réellement exprimés sur le territoire. Donc ça c'est une orientation quasi nationale, quasi politique. Je ne sais pas qu'elle en sera son expression. On a remanié aujourd'hui la formation maritime au sens large avec le regroupement des écoles, des choses comme ça. Il y a un nouveau Directeur qui vient d'être nommé donc on peut espérer que ça aura cet effet-là, l'effet que vous évoquez, c'est-à-dire qu'on aura des formations dédiées, anticipées sur ces métiers-là et qui nous permettront de répondre aux besoins de ces nouveaux métiers, mais aussi des métiers existants. Donc ça c'est pour l'orientation nationale. Et simplement vous dire que le ministre nous a aussi interpellés sur la manière dont on envisageait les choses pour l'avenir.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Au niveau local, comme cela a été dit, on n'est pas décideurs sur ces éléments-là. Ce qu'on indique ce sont les ressources en termes d'hommes, dont on va avoir besoin, pour mener les différentes opérations. Après on sait qu'au niveau régional et au niveau local, il y a quand même une forte volonté pour créer une filière sur l'ensemble des secteurs qui seront associés à l'éolien en mer. Et je pense notamment au lycée Maupassant et à l'engagement des élus de Fécamp de travailler avec ce lycée et également avec Anita Ponti, lycée maritime, pour faire en sorte qu'on ait des formations qui soient mises en place, a minima au niveau local mais pourquoi pas au niveau national. Et moi j'encourage fortement à ce qu'on ait sur Fécamp une formation au niveau national pour former des techniciens qui viendraient intervenir sur le parc de Fécamp mais pas que. Parce qu'on parle du parc de Fécamp aujourd'hui mais il y a d'autres parcs qui sont en débat public. Les mêmes plans de formation doivent être mis en place. Donc on peut imaginer des processus par rapport à ça. Tout est à bâtir. On indique nous les emplois. Les engagements que l'on prend sont pour optimiser les retombées au niveau local, les choix industriels, les accords les ports, le GPMH,



les accords avec la CCI et la ville de Fécamp pour l'implantation de la base d'ONM d'opérations et de maintenance donc sur Fécamp. Plus le travail avec les collectivités territoriales pour mettre en place toutes ces formations. Sur le transfert, la première question, la première inquiétude, et on en a déjà discuté, est-ce que les marins pêcheurs, est-ce que tous les futurs marins pêcheurs vont tous venir vers les nouveaux métiers, l'éolien en mer en fait partie, et bien, on regarde également cela. Et je n'ai pas de réponse directe à apporter parce que les études sont en train d'être faites, et les indicateurs qui vont permettre de mesurer ça sont en train d'être définis avec des entreprises. Et on s'est associé avec l'ensemble des partenaires locaux, le Comité régional de la pêche en fait partie, pour pouvoir partager le résultat de ces études et travailler de manière transparente sur ces sujets-là. Et voir si effectivement ce risque est avéré, le quantifier, et voir de quelle manière on peut l'éviter au mieux. Mais donc évidemment ces questions-là seront prises en compte dans les études que l'on est en train de mener.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Vous avez parlé tout à l'heure de mesures compensatoires en matière de pêche, est-ce que c'est un domaine, l'accompagnement de la formation, dans lequel vous pourriez intervenir ?

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

C'est-à-dire l'accompagnement de ?

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Vous indiquez, vous confirmez qu'il y a un problème de formation. Mais vous dites, sauf erreur, ce qui est exact que ça ne dépend pas de vous puisque ça dépend de l'éducation nationale, de la Région. Mais est-ce que vous pourriez participer à l'accompagnement de cette formation à titre ..., puisqu'on parle de mesures compensatoires mais on ne sait pas toujours très bien ce que ça représente ces mesures compensatoires. Est-ce qu'il peut y avoir une ouverture dans ce domaine-là.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

En fait, au titre de la formation, ce qu'on réalise aujourd'hui c'est vraiment entrer dans cette démarche de développement des formations et la promotion des métiers. La première étape, qui est en cours et qui devrait se poursuivre, c'est l'expression des besoins de notre côté, connaître plus précisément les compétences dont on a besoin, le nombre de personnes, ces éléments-là, les connaître plus précisément. L'étape suivante, et c'est je pense celle que vous évoquez, qui est une étape importante mais qui est une étape longue, avec de nombreux acteurs, c'est d'avancer sur l'adaptation et la promotion des formations. Donc ça nécessite de travailler avec l'Education Nationale, avec le Conseil Régional, les collectivités, le rectorat. Donc c'est ce travail-là qui aujourd'hui – Pôle emploi également –



qui est en cours dans le cadre de groupes de travail qui sont menés par la Préfecture et par la Région. Donc ces groupes de travail existent déjà et on y participe dans la mesure du possible et on sait que dans les mois et années à venir on doit être de plus en plus moteur pour cette action-là.

Et c'est également la dernière étape qu'on réalise déjà depuis plusieurs années, notamment avec la ville de Fécamp qui a été moteur, c'est pour la promotion des métiers et la promotion des formations liées aux métiers de la mer et à l'éolien en mer en particulier.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Je vous remercie mais ma question poursuivait un peu, me semble-t-il, l'interrogation de Monsieur POURCHAUX. Ce que vous faites ce sont des formations pour l'éolien en mer mais ce que disait Monsieur POURCHAUX si je l'ai bien entendu, c'est que de façon générale, il y a un manque de formation pour les métiers de la mer, et notamment pour les marins pêcheurs ou d'autres activités plus traditionnelles. C'était sur le volet-là, de savoir si non pas seulement directement pour ce qui concerne un parc éolien mais de façon plus générale sur les métiers de mer, il y avait un accompagnement qui était possible de votre part.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors effectivement, dans les mesures compensatoires imaginables, c'est la promotion des métiers de la mer et notamment de la pêche professionnelle. On va faire de la promotion des métiers de l'éolien puisqu'il faut faire connaître ces nouveaux métiers-là. Il y a eu des forums des métiers qui ont été organisés, ici notamment sur le territoire avec la Communauté de Communes de Fécamp. Et beaucoup de personnes sont intéressées, elles ne connaissent pas forcément ces métiers-là. Donc on est dans une démarche de faire connaître ces nouveaux métiers-là, et d'accompagner les collectivités sur la mise en place de formations. Mais on peut également imaginer la promotion des métiers autres que celui de l'éolien, dans un dispositif qui viendrait compléter celui qu'on a mis en place. Aujourd'hui rien n'est arrêté, encore une fois les études et les analyses sont en train d'être faites, pour évaluer plus précisément les effets de ce projet sur la globalité de son environnement. Et un premier élément, et non des moindres, c'est celui de l'emploi, l'accès à l'emploi et la formation. Et si on peut accompagner, dans une action que l'on est en train de mener sur notre projet, d'autres sujets qui sont en lien avec les métiers de la mer et qui sont dans des thématiques assez proches finalement des besoins dont on va avoir besoin, on le fera naturellement et elles viendront aider d'autres catégories qui ont les mêmes besoins que les nôtres, à savoir travailler en mer, puisqu'il y a beaucoup de choses qui sont à créer dans ce domaine-là.

Dominique PLANCHON, CPDP



Oui justement, parce ce que craignait Monsieur POURCHAUX si j'ai bien compris, c'était que les nouveaux métiers de l'éolien en mer, en particulier ce qui tournera autour des navires, viennent siphonner une main d'œuvre qui déjà est manquante.

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches

Si je peux compléter sur ce sujet, ce qu'on voit régulièrement nous, dans la profession, aujourd'hui nous sommes dans l'obligation d'embaucher des polonais. La part des polonais, je n'ai pas encore fait les pourcentages, mais la part des polonais c'est peut-être 20 % aujourd'hui et c'est grandissant. Dès demain il y aura d'autres travailleurs européens qui viendront sur nos bateaux de pêche. Parce que l'effet d'aubaine, quand vous avez une activité comme ça, autre que la pêche... Nos marins sont reconnus pour la qualité de leur travail parce que ce sont des hommes qui sont formés à la dure, ce sont des manœuvriers, ce sont des gens qui sont reconnus pour leur qualité de travail, ce qui fait qu'ils n'ont pas de mal à être recrutés dans ces sociétés, parce qu'ils sont très recherchés, nos marins. Mais la formation d'eau, c'est nous. C'est nous qui les avons formés ces gens-là. C'est nous qui à 13-14 ans, on a pris le gamin, on lui dit, voilà, si tu veux être pêcheur il faut que tu ailles au lycée maritime. C'est nous qui avons eu la patience pendant 5 ou 6 ans de le former à bord de nos navires, de l'envoyer à l'école pour qu'il passe les brevets, c'est nous qui avons payé sa formation, nous les armateurs à la pêche. Pour qu'à la fin, ce jeune, une fois qu'il est compétent, qu'il est reconnu avec ses qualités, et bien il a l'effet d'aubaine. Alors, je ne les critique pas ces jeunes, parce qu'ils ont raison, ils trouvent un autre emploi, aussi bien rémunéré et peut-être des fois mieux, mais au moins aussi bien rémunéré, avec peut-être une qualité de vie plus intéressante que celle qu'ils pourraient avoir à la pêche. Alors, je ne voudrais pas que ces énergies renouvelables comme ça, les champs éoliens, fassent ce que les autres ont fait avant. C'est-à-dire, ne rien mettre en place et attendre tout simplement l'effet d'aubaine et les gens viendront d'eux-mêmes. Il y aura juste à mettre des annonces à Pôle emploi et les gens viendront. Il n'y aura même pas besoin d'aller à Pôle emploi, il y aura juste besoin de faire le tour des quais et vous ferez le plein de vos équipages. S'il faut 20 personnes ou 30 personnes, que ce soit patrons ou matelots, vous les aurez.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui, reconnaissez que la problématique dépasse peut-être un peu les compétences du maître d'ouvrage. Effectivement cet effet d'aubaine sera réel mais...

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Non, mais moi je rejoins ce qui est dit, le projet il est en train d'être bâti. Aujourd'hui on est en phase de débat public, on est en phase d'échanges, d'écouter les différents sujets d'inquiétude qu'il faut traiter. Il y aura une sortie du débat public, il y aura encore plein d'autres étapes à travailler donc je pense que c'est un sujet qu'il faut considérer avec la plus haute importance et sur lequel un point d'attention particulier doit être mis. Voilà, il faut



naturellement le traiter et c'est le cas de la pêche et peut-être d'autres activités professionnelles qui ont ces mêmes inquiétudes.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui Monsieur.

Alain PLANTAZ

Oui, Alain PLANTAZ. Je suis un petit peu surpris, on est ce soir dans le cadre d'un débat public donc vraiment dans un débat et non une réunion d'information. Et il y a beaucoup de questions qui remontent, ce que soit ce débat-là ou à d'autres débats. Et à certaines de ces questions, j'entends, on nous répond « on ne sait pas, c'est à l'étude ». Ou alors « c'est de la responsabilité du Préfet des Affaires Maritimes. Et au Préfet des Affaires Maritimes de nous préciser, je l'ai entendu ce soir « on n'est pas dans le timing, puisque nous aurons la totalité des analyses à l'instant T0 + 18 mois ». Donc moi la question c'est, est-ce que vous êtes en retard ou est-ce que le débat public est en avance ?

Dominique PLANCHON, CPDP

Si vous le permettez, tu voudras répondre quelque chose parce que je trouve que vous êtes un petit peu injuste pour le débat public.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

Oui, en ce qui concerne le débat public, il se passe avant que la décision ne soit prise. C'est-à-dire, et comme cela a été indiqué peut-être un peu rapidement, on est là dans une procédure qui est une procédure d'appel d'offre, où un moment donné un lauréat est choisi. Donc le consortium, dont vous avez les représentants à table, a été choisi en mai 2012 sauf erreur, à peu près, pour préparer ce projet. Le projet a été retenu. Et les décisions sont prises, ce qui a été indiqué tout à l'heure, donc mai 2012 c'était 0, à T0+18 mois, c'est-à-dire octobre, fin octobre 2013. A ce moment-là, le projet ne sera pas non plus définitivement décidé, mais il sera déjà sur les rails. Or, le débat public doit se passer en amont de cette décision, avant que la décision soit prise. Autrement il n'a plus de ..., c'est juste une réunion d'information, ce n'est pas une réunion, ce n'est pas un débat qui se pose d'abord sur l'opportunité du projet. Selon le code de l'environnement, le débat porte d'abord sur l'opportunité du projet, ensuite sur les caractéristiques et les objectifs du projet. Mais c'est un élément essentiel du débat public. Si cela se passait après que la décision soit prise, il perdrait beaucoup de sa consistance. Donc il doit se passer avant. Et il a été organisé de telle façon que les échéances sont avant. Mais c'est vrai qu'à ce moment-là, comme d'ailleurs pour d'autres projets qui sont soumis au débat public, on n'a pas toujours tous les éléments en main pour orienter et prendre des décisions. Et encore une fois, dans la mesure où le projet n'a pas été définitivement décidé, ce qui se passe après et notamment vous avez cité



les décisions qui doivent être prises par le Préfet Maritime, ça suppose d'abord la connaissance – on l'a partiellement mais on ne l'a pas complètement, mais ça suppose aussi que le sujet se pose de façon plus concrète. Donc je comprends votre..., le fait que vous regrettiez qu'on n'ait pas tous les éléments, mais ça tient à cette succession de phases, où on est encore en phase pré-décisionnelle, et où il y a des études qui sont réalisées, cela dépend du ..., du résultat, de ses études dépendra la décision qui interviendra ultérieurement.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Effectivement, on peut peut-être compléter avec quelques éléments sur le calendrier général du projet. Donc, à l'issue du débat public, si on décide de poursuivre le projet, on envisage ensuite de déposer les demandes d'autorisation entre la fin 2013 ou en début d'année 2014. Aura ensuite lieu, également est prévue une enquête publique. A ce moment-là, au moment de l'enquête publique, toutes les études auront dû être réalisées et seront consultables par le public. Et ensuite, si nous poursuivons le projet et si nous obtenons les autorisations, on prévoit de prendre une décision finale d'investissement à horizon 2015, ce qui permettrait de lancer le chantier vers 2016 et d'avoir un parc qui soit mis en service progressivement entre 2018 et 2020.

Donc on voit qu'il y a des questions comme celles de la formation et de l'environnement par exemple qu'on doit vraiment anticiper, vraiment mener des études en amont, travail préliminaire mais on est encore dans des étapes préliminaires et sur lesquelles on doit encore obtenir nos autorisations et on n'est pas encore prêts à lancer le chantier.

Olivier GUERIN, président de la CPDP

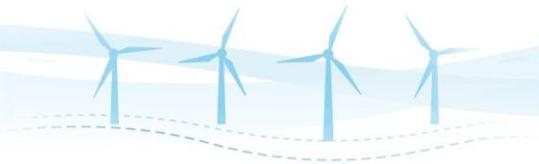
J'ajoute, mais cela sera développé lors de la prochaine réunion, que comme cela a été indiqué, le public, donc vous, vous êtes appelés à donner votre avis au cours de ce débat public. Mais vous le serez également au cours de l'enquête publique. Et de façon plus générale maintenant, à la suite de la loi Grenelle II, il y a une phase de concertation qui se poursuit jusqu'à la phase de réalisation du projet. C'est-à-dire par des mesures qui seront proposées par le maître d'ouvrage lors de cette prochaine réunion, une procédure d'information, de concertation, on ne sera plus au même stade d'avis sur le projet, mais une procédure de concertation qui se poursuivra jusqu'à la réalisation du projet et au-delà.

Dominique PLANCHON, CPDP

Si vous le permettez, je crois que Monsieur le Maire voulait intervenir. Je donne la parole.

Patrick JEANNE, Maire de Fécamp

Bien, juste quelques mots puisqu'il a été beaucoup question de la position des élus du territoire sur ce projet. Je rappelle qu'à l'origine dans l'appel d'offre national, Fécamp n'était



pas retenu dans le premier appel d'offre. Et c'est sans doute parce localement nous avons mené cette concertation au préalable avec les usagers de la mer, avec les usagers de la pêche et avec les élus locaux, que nous avons pu sans doute mener à bien ce débat et ensuite être reconnu au plan national et passer dans le groupe du premier appel d'offre. C'est dans doute ça aussi qu'il faut...

Alors, moi je pense qu'il faut rester extrêmement modeste et humble par rapport à la problématique d'ensemble du dossier. Ce que je découvre d'ailleurs, en suivant les débats. D'abord parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de référence nationale en la matière, il n'y a pas de parc éolien existant. Donc on butte sur des jurisprudences, il n'y a pas de jurisprudence, actuellement sur le plan juridique, sur le plan administratif, technologique et même sur l'emploi. On n'a pas de références. Alors ce que l'on peut se dire c'est qu'il y a des expérimentations dans d'autres pays mais est-ce que la transposition est aussi facile que cela, ce n'est pas forcément évident.

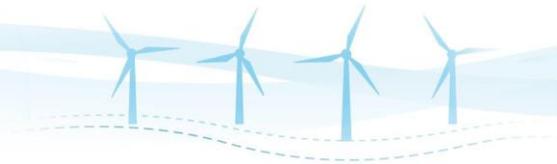
Je rejoins entièrement Monsieur POURCHAUX sur cet aspect d'équilibre de l'emploi sur Fécamp. Il a de justes inquiétudes et nous les partageons. Donc c'est bien le travail que nous devons mener localement et que les élus doivent mener, c'est le fait que l'on ne doit pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Et ça c'est extrêmement important.

En matière de formation, il y a longtemps que les élus fécampois se sont emparés de cette question et ont saisi à la fois le rectorat et la Région qui sont maîtres de la carte des formations. Nous avons de gros atouts sur Fécamp, et nous les avons mis en avant. Nous avons deux lycées, un technique et un général, et un lycée maritime. Ce qui fait que notre territoire a véritablement dans ce domaine des atouts et je pense que la Région et le rectorat ont été sensibles à cette mise en valeur de ces atouts. Nous avons une plateforme technologique qui a travaillé aussi sur le sujet des énergies renouvelables. Donc voilà, si quelque part la maintenance est aussi aujourd'hui pointée sur Fécamp c'est aussi grâce à ces atouts. Parce que la maintenance elle aura pu aussi être ailleurs qu'à Fécamp, elle pouvait être à Dieppe ou au Havre. A partir du moment où il y a un parc, il n'est pas nécessairement...il n'est pas dit qu'aujourd'hui le port le plus près soit nécessairement le port de maintenance. Il faut qu'il y ait des atouts locaux qui le permettent, un savoir-faire, comme l'a souligné Monsieur POURCHAUX, d'équipage mais aussi d'autres savoir-faire, sans doute aussi d'entreprises qui pourront par la maintenance, travailler sur ce parc, par la sous-traitance, travailler sur la maintenance.

Donc voilà, nous, nous avons essayé de travailler avec le consortium de manière à avoir la meilleur des conventions possibles parce que ça, ça fait aussi partie du cahier des charges, nous avons aussi des conventions sur le développement de l'emploi, sur le développement des formations. Et effectivement sur la protection « de l'emploi » réservé à la pêche.

Emmanuel PATRY

Oui Emmanuel PATRY, bonsoir. Sur la maintenance, y a-t-il eu ou y aura-t-il des engagements sur l'appel à la sous-traitance ou bien tout restera fait par le consortium en nom propre.



Damien LEVECQUE, EDF Energies nouvelles

Alors, concernant l'organisation, ce qui sera réalisé en propre et ce qui fera appel à la sous-traitance sur certains sujets comme pour les navires, aujourd'hui la décision n'est pas prise.

On est, on parle d'une activité qui va démarrer à partir de 2017 ou 2018, donc on est en amont. On mène actuellement un travail important pour tenir compte des retours d'expérience de nos partenaires, notamment DONG Energy, pour l'exploitation d'autres parcs. On avance sur le sujet mais on n'a pas de position prise concernant l'appel à la sous-traitance pour les activités de maintenance.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors juste pour compléter, on est soumis à des appels d'offre européens. Donc cela a été le cas sur les études géotechniques, ce sera le cas sur les différents lots. Maintenant il y a des critères qui peuvent être inclus dans les différents cahiers des charges qui vont viser à cibler des entreprises locales. Donc ça c'est un premier élément. Un deuxième élément c'est le travail qui est en train d'être engagé en ce moment même par nos équipes industrielles avec le territoire et notamment les entreprises de Fécamp pour présenter les opportunités de travailler et d'accéder à ces marchés-là. J'ai souvenir qu'on avait fait il y a quelques années un partage des cahiers des charges techniques d'autres projets éoliens *off-shore*, d'ailleurs à la rigueur peu importe, c'étaient des projets allemands, pour montrer aux entreprises locales, voilà, l'éolien *off-shore* de quoi on parle, quelles sont les compétences nécessaires pour rentrer dans ce secteur-là, et quelle est effectivement la marche, que moi entrepreneur, je dois passer pour venir travailler dans ce secteur-là. Et il y aura des journées entreprises qui devraient être organisées dans les tous prochains mois et spécialement d'ailleurs pour les entreprises de Fécamp, comme cela a été fait dernièrement, que ce soit d'ailleurs à Fécamp et au Havre par ailleurs. Donc les entreprises du territoire, petites et moyennes entreprises sont naturellement au cœur du dispositif pour les faire accéder à ce marché-là.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui Monsieur le Conseiller Régional

Christian GAUTHIER

Oui je reviens un instant sur la formation, juste pour une petite précision. Je pense que sur cet aspect il faut... Alors d'abord, pour le coup je suis d'accord, il faut donner du temps au temps pour reprendre l'expression assez connue. Et ce n'est pas tout de suite qu'on peut sortir d'un chapeau les formations qui sont nécessaires, ça viendra je l'espère. Seulement je compléterais un petit peu ce qu'a dit Monsieur le Maire. Certes le rectorat sera un acteur déterminant dans les formations qui faut mettre en place. Certes la Région sera un acteur déterminant. Mais il y a un troisième pied qu'il faudra aussi mobiliser, ce sont les



employeurs tout simplement. Il existe toute une gamme de possibilités, à commencer par des contrats de professionnalisation – et là ça peut être un engagement des employeurs – qui permettra d'embaucher des personnes, tout en les formant aux nouveaux métiers. S'il manque un des ces trois pieds, c'est pourquoi pour moi il est indispensable qu'il y ait les trois – rectorat, région, employeurs – s'il manque un des ces trois pieds, on passera à côté de la cible et on se retrouvera dans la situation que l'on connaît déjà dans certains métiers, par exemple les soudeurs, avec la difficulté de trouver des soudeurs et de faire appel à une main d'œuvre étrangère.

Dominique PLANCHON, CPDP

Oui Monsieur.

Patrick DEMONGET

Oui bonsoir Patrick DEMONGET. Je voudrais revenir sur deux thèmes. D'abord sur la place du débat public par rapport à l'état d'avancement du projet. Je trouve que c'est important justement que la parole soit largement ouverte au public dans ces moments-là, alors que beaucoup d'études sont encore à faire. Mais beaucoup d'études aussi ont été menées. On a vu à quels détails de précision on est arrivé avec les alignements par rapport à la pêche, etc. Mais justement le public a cet espace, largement ouvert, plusieurs mois, plusieurs réunions etc., pour apporter dans les échanges toute une série d'éléments qui peut être eux-mêmes justifieront des études ou des compléments d'étude etc. Donc je pense que c'est un moment intéressant pour évidemment faire le débat public.

Deuxième réaction, c'est par rapport à tout ce qui concerne la formation. Donc, je suis professeur dans le principal lycée technique du Havre, qui a une section Voile. Sur toutes les questions de formation je suis déjà intervenu et notamment à la réunion de Saint-Jouin, ça fait la deuxième fois que j'y fais référence. Donc le rectorat et la Région, il ne faut pas dire au futur, il faut parler au présent ou au futur proche au minimum. Ce que j'aimerais dire, c'est que quand évidemment j'évoque ces sujets avec mes élèves, que je leur décris la fonction de technicien de maintenance, la difficulté du travail en hauteur, la difficulté du travail en mer, la difficulté du travail dans le milieu électrique, la difficulté du travail dans le milieu mécanique etc., ils restent quand même persuadés. Et moi je pense que c'est très intéressant de profiter de cet élan quasi national en direction de l'éolien en mer, c'est-à-dire aussi en direction de la mer, pour ré-offrir à toute notre jeunesse tous les métiers de la mer, y compris ceux de la pêche. Plutôt de rester évidemment dans une vision sans ces ajouts et sans cette envie de retourner vers la mer. Et moi je vois plutôt les choses dans l'autre sens, c'est-à-dire que, en élargissant au-delà des métiers de l'éolien en mer, il y a un retour aux métiers de la mer et donc un retour aux métiers de la pêche, c'est mon point de vue en tout cas.

Dominique PLANCHON, CPDP



Merci. Il y a d'autres souhaits d'intervention ? Oui, parlez devant, ça va marcher.

Jean-Marie ANGUILL

Bonjour, Jean-Marie ANGUILL, Comité régional des pêches. Je voulais juste poser une question relative à l'usine qui va être placée au Havre. Je voulais savoir si vous aviez des informations sur l'après, après l'assemblage et après la construction des fondations. Est-ce que l'usine va être simplement démontée, ou est-ce qu'elle va simplement continuer son activité pour d'autres projets.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Alors, les activités qui sont donc prévues sur le port du Havre, c'est deux activités principales, c'est la fabrication des fondations qui sont des fondations en béton et le pré-assemblage des éoliennes. Donc ces activités et les emplois associés, nous en avons besoin pendant la durée de construction du parc. Au-delà, ce seront des surfaces et des espaces portuaires qui auront été aménagés pour accepter ce type d'activités. Et tout dépendra d'autres projets d'éolien en mer ou d'autres projets liés aux énergies marines. Donc si d'autres projets se développent, ils seront susceptibles d'utiliser ces espaces.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci.

Pierre PEYSSON, WPD Offshore

Donc ça c'était concernant les activités effectivement au Havre. S'y ajoutent les activités au niveau des usines Alstom qui sont, elles, prévues pour être, pour non seulement alimenter le parc éolien en mer de Fécamp, celui de Courseulles-sur-Mer et de Saint-Nazaire, mais également l'ensemble du marché français et européen. Donc ces usines ont vocation à demeurer. Elles vont permettre la création de 1 000 emplois directs au niveau des usines, et de 4 000 emplois indirects, au niveau de l'ensemble des sous-traitants qui seront situés pour l'essentiel sur la façade maritime.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci pour cette réponse complète mais la question portait essentiellement sur le Havre et l'usine de fondation. Une question écrite a été transmise à la Commission. Madame FODOR va vous en donner lecture.

Joëlle FODOR, CPDP



Oui, c'est une question de Madame Claudie ADAM ; mais je crois qu'elle est partie, mais on va la poser quand même comme cela elle aura la réponse dans le compte-rendu. Il s'agit de sécurité de la navigation. Pour les bateaux de plaisance, le parc éolien est situé directement sur la route Angleterre-Fécamp. De nuit et/ou par mauvais temps, quelles seront les conditions de navigation de contournement, traversée du parc, temps d'intervention des CROSS, possibilités de manœuvre de la SNSM ?

Dominique PLANCHON, CPDP

Je pense que Monsieur CHEVALIER nous a presque tout dit tout à l'heure, souhaitez-vous de nouveau que je vous tende le micro ?

Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au Préfet Maritime de la zone Manche-Mer du Nord

Oui j'ai donné des éléments tout à l'heure mais il est évidemment, enfin on l'a rappelé, c'est législatif, on n'a pas de références en France donc pour ce qui concerne l'intervention, on évoquait, madame évoque l'action de la SNSM, des moyens de sauvetage. Il y aura bien évidemment nécessité de s'entraîner. Les bénévoles de la SNSM en sont conscients. Sur les questions liées au contournement, donc pour l'instant nous n'avons pas pris de décision, pour savoir si effectivement le Préfet Maritime autoriserait, régulerait la traversée d'un champ. On réfléchit toutefois à des tailles de navire mais là encore sans avoir pris de décisions, et plutôt exactement des hauteurs de mâts. Il ne nous semble pas inadmissible de voir des navires circuler en ligne droite de la Grande Bretagne vers la France. En revanche, si les navires sont de grandes dimensions, avec des mâts importants, alors peut-être qu'effectivement on pourrait être appelé à réguler. Et puis pour ajouter, pour être tout à fait complets, et ça c'est du bon sens, pour le moment il nous semble qu'organiser des régates dans un champ éolien n'est pas tout à fait pertinent, donc on envisage éventuellement de l'interdire mais ça se comprend assez aisément.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci de votre réponse. Monsieur POURCHAUX ?

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches

Je voulais rebondir sur la réponse que vous avez faite sur le Havre, sur les entreprises qui vont être – du moins il faut encore voir si ça va être fait, parce que ça c'est... on sera peut-être obligés d'aller chercher des matériaux ailleurs et aller faire tout encore ailleurs parce qu'on ne sera pas encore prêts le jour du lancement. Le truc c'est que la Haute Normandie, les pêcheurs de la Haute Normandie – c'est un peu le thème de ce soir quand même je suis désolé de monopoliser un petit peu mais c'est quand même la pêche ce soir – les pêcheurs de Haute Normandie n'ont pas de pot. C'est la région avec le plus petit trait de côte. Il y a



déjà deux, du moins, un appel d'offre, un deuxième en route, des usines au Havre, un troisième, un quatrième appel d'offre, sur le plus petit trait de côte de France. Alors, ne vous embêtez pas pour la formation, on va tous mettre les bateaux à la casse et on va venir travailler chez vous, parce que là je crois qu'on a de l'avenir. Il ne faut pas répondre comme ça, en disant, il va y avoir d'autres projets, tout ça. Arrêtez d'en jeter, la coupe est pleine, arrêtez, c'est bon, on a payé notre contribution, on a payé notre taxe éco à la nation. C'est-à-dire que le projet de Fécamp c'est le seul projet qui peut être accepté par le monde de la pêche. On a déjà dans la carte que vous avez présentée. Alors ce n'est pas vous que j'attaque, c'est pour bien remettre le débat où il faut qu'il soit. C'est qu'à un moment donné, il faut arrêter. Bon nous, on devait apporter nos cartes sur les activités autres que la pêche et les impacts que ça aura, sur la ressource, les écosystèmes, sur les fonds marins, autres que les pêcheurs, parce que les pêcheurs sont souvent montrés du doigt, en disant ce sont des brigands, des voleurs, des truands, des gens qui pillent les mers. Des pillers des mers on nous appelle souvent, dans les grands groupes comme Greenpeace. Aujourd'hui, si on met cette carte de la Manche Est, là sur ce rétro, on va s'apercevoir qu'il faut arrêter. Fécamp, il y a aussi le petit projet de Veulette, ridicule, qui sert à rien, c'est juste pour se faire plaisir, pour mettre des éoliennes comme ça, pour faire des ... Donc c'est bon, Fécamp, vous le mettez, vous sortez du jus de là-dedans et vous alimentez un maximum de personnes et vous faites baisser la facture d'électricité aux contribuables, et là on sera tous d'accord.

Dominique PLANCHON, CPDP

Quelqu'un d'autre pour une intervention ? Oui Monsieur ? Plus près de votre bouche.

Simon PIERRE

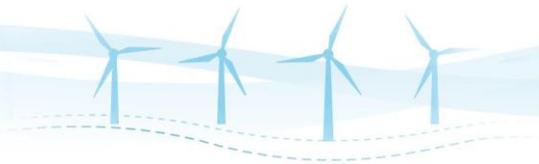
La vérité c'est qu'actuellement, dans les écoles maritimes d'apprentissage, les effectifs sont en baisse. Donc je vois mal, je parle sur le plan national, donc je vois mal comment on peut relancer l'économie pêche. Etant donné qu'on ne forme plus de pêcheurs, que nos bateaux vont à la casse, il est évident – toutes les semaines il y a des bateaux sur le marin qui vont à la casse, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie – donc la pêche est en difficulté bien avant les éoliennes et après les éoliennes, ce sera davantage encore pire.

Dominique PLANCHON, CPDP

Monsieur POURCHAUX ?

Yannick POURCHAUX, Comité Régional des Pêches

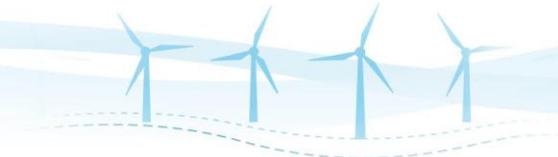
Il faut savoir que la pêche c'est une activité économique. Les promoteurs – moi je dis toujours promoteurs, même si c'est un consortium – le savent, ils sont au courant puisqu'on a assez débattu. Aujourd'hui on dégage une activité économique importante, il y a des



chiffres d'affaires qui sont réalisés, qui sont dans le cahier d'acteur, et on nous a longtemps pris pour des petits pêcheurs de grenouilles quoi. Mais quand vous connaissez le prix des navires, quand vous connaissez les chiffres d'affaires, vous vous apercevez que c'est quand même, et des emplois à termes que ça va créer, surtout dans la région de Fécamp qui est une région historiquement basée vers la mer et vers ses pêcheurs, la mairie nous témoigne régulièrement sa sympathie, et son engagement auprès de ses pêcheurs. Ce qui fait que je ne suis pas Président du Comité régional et je ne suis pas présent dans cette salle pour dire que la pêche c'est fini. J'ai des enfants, maintenant des arrières petits-enfants, enfin des petits enfants excusez-moi je me vieillis, mais je ne peux pas dire que la pêche c'est fini. Là aujourd'hui s'il n'y a pas de gamins dans le lycée maritime, c'est qu'il faut savoir quand même que pour rentrer au lycée maritime, il faut être le dernier de la classe, et faut avoir un certain âge. Moi j'ai voulu mettre des gens, des petits jeunes, méritants, des fils de patrons, pour rentrer à l'école maritime. Ils ne rentrent pas dans les critères, parce que maintenant on est dans des critères. Mais un gamin qui a envie de bosser... Il faut des ingénieurs, il faut des pêcheurs, il faut des menuisiers et j'en passe des professions. Et ce gamin, à 12 ou 13 s'il tombe amoureux de ce métier, parce que c'est un métier qu'il faut faire avec ses tripes, qu'il faut faire avec amour, on ne peut pas, c'est un métier qui est trop dur, on ne peut pas le faire que pour l'argent, et bien ce gamin-là il faut lui ouvrir la porte. Et ce n'est pas fait. C'est pour ça qu'aujourd'hui vous avez un manque d'élèves dans les lycées maritimes. Parce que moi, j'ai le cas, le dernier petit jeune que j'ai embarqué, il a fallu qu'il fasse une année de collège lamentable, être le dernier de la classe. Parce qu'il avait 17 de moyenne partout. Et quand il a voulu rentrer au lycée maritime, on lui a dit non, tu ne pourras pas aller dans cette branche-là, il faut que tu fasses d'autres études. Non, ce gamin il veut faire la pêche, il a voulu, qu'il ait 17 ou pas, il a fallu qu'il refasse une année supplémentaire de collège et être dernier de la classe. Et ça c'est une anecdote mais c'est une vérité, une vérité vraie. Alors, la pêche est en souffrance mais c'est un métier d'avenir. Et les éoliennes aujourd'hui peuvent être aussi un atout pour la pêche. On parle toujours du côté négatif de l'éolien en mer, nous pêcheurs, mais on se penche aussi, puisqu'on n'a plus le choix, puisque l'appel d'offre étant gagné et puis il y a une vraie volonté de les installer, politiquement ces éoliennes, on regarde aussi le côté positif pour la pêche. Il faut regarder aussi, essayer d'imaginer des côtés positifs, qui sont éventuellement l'installation de récifs artificiels si on n'a pas la possibilité de pêcher comme on voudrait dedans. Mais bon les récifs artificiels sur notre secteur, il faut savoir qu'on n'en fera jamais bien grand chose du fait qu'on n'a que du poisson de migration et on n'a très peu de poisson qui vont s'installer dans les récifs et y rester. Faire une nurserie surtout dans le secteur de Fécamp qui est un secteur avec du courant et ce n'est pas la Baie de Seine, ça n'a rien à voir.

Dominique PLANCHON, CPDP

Merci Monsieur POURCHAUX de ce témoignage à la fois pessimiste est optimiste. Nous allons peut-être conclure sur ce témoignage, et je vais donner la parole au président.



Olivier GUERIN, président de la CPDP

Je vous remercie. Je vous remercie à tous de votre présence et de vos interventions. Nous avons abordé des sujets divers, la pêche et les problèmes de formation et d'emploi qui sont effectivement des problèmes qui tout au long de nos réunions ont soulevé l'attention.

Notre prochaine réunion aura lieu ici le 25 juin sur le raccordement. Nous passerons la parole à RTE à côté du maître d'ouvrage. Donc le raccordement au réseau électrique national. Et le maître d'ouvrage présentera aussi, nous en avons parlé tout à l'heure, la procédure de concertation qui sera mise en œuvre si le projet se réalise, après le débat public. Je vous remercie, bonne fin de soirée.